



● regards féministes

1981 à 2010 (p 10)
L'exigence de reconnaissance



● à pôle emploi

Dialogue social (p 8)
La politique de la sourde oreille

modes d'emplois



www.snuteffsu.fr

Numéro 52 | Sept. 2015 | 1,50 € | Journal du Syndicat National Unitaire de Pôle Emploi FSU | Fédération Syndicale Unitaire

PÔLE EMPLOI FSU

● à pôle emploi (p 9)

Classification des emplois
L'expertise confirme l'impasse



● dossier (p 5)

Rapport Cour des comptes
Notre CCN est remise en cause



● à voir, lire, entendre (p 18)

Nouveau cinéma italien
Entre intelligence et force critique

● dossier (p 2 à 8)

Nos métiers sont attaqués, nos missions sont dévoyées

Saisissons-nous des élections professionnelles



● international (p 17)

Crise migratoire
Affirmons notre solidarité

● luttes (p 12)

Fonctionnaires de Mayotte
Les personnels au pied de la grille

● Édito

Alternatives potentielles ?

Elections professionnelles !

Les campagnes pour les présidentielles ont débuté et les candidats s'arment courageusement des mensonges habituels. Alain Juppé devient l'homme providentiel et revendique enfin la prise en considération des enseignants. Pour un technocrate qui participe depuis plusieurs décennies à les déconsidérer, l'exercice est intéressant. Nos sympathiques fossoyeurs de la République comptent sur l'absence de mémoire caractéristique de nos sociétés contemporaines. En termes de relecture mémorielle et d'hypocrisie décomplexée, c'est maintenant Manuel Valls qui reproche à Emmanuel Macron sa critique de la réduction du temps de travail. Souvenons-nous qu'il était pour les annuler purement et simplement avant sa nomination au gouvernement. Quant à François Rebsamen, lui qui critiquait les régressions de la convention assurance chômage en 2003, il a participé à une nouvelle étape de son démantèlement durant son ministère. Notons que cet été, il a même reproché à Jean Bassères d'avoir procédé à une relance supplémentaire pour l'actualisation des travailleurs privés d'emploi, espérant une baisse artificielle du chômage avant son départ. Pauvre Jean Bassères, qui assure le lent démantèlement du Service public de l'Emploi exigé par le gouvernement et qui se voit accusé de ne pas suffisamment radier les demandeurs d'emploi pour de simples visées électorales. L'explosion du chômage justifie tous les moyens. Et ce sont bien sûr les salarié-es qui trinquent. Le bilan social de notre institution enregistre 100 % d'augmentation des arrêts maladie depuis la création de Pôle emploi. Et l'unique préoccupation de la Direction reste de maintenir un budget constant et de ne pas investir un sou dans les conditions de travail ! On en a encore eu le triste exemple récemment lors des négociations concernant l'égalité professionnelle et les travailleurs handicapés qui se sont subordonnées à l'impératif du coût zéro. Mais le SNU ne serait-il pas trop négatif dans ses analyses ? Hélas non : comme dernière et consternante information, la Cour des comptes appelle à annuler les dispositions de notre convention collective car les contreparties exigées n'auraient jamais été mises en œuvre par les salarié-es. Mais le SNU ne cesse de proposer des alternatives. Ca tombe bien, les élections professionnelles approchent, c'est le moment de se faire entendre ! ●

Le SNU-Pôle-emploi-FSU

● Pôle emploi

Voter pour faire

Les plans stratégiques et autres nouveaux parcours des demandeurs continuent d'entraîner des mutations profondes dans notre institution. Les premières victimes sont conjointement les salarié-es et les usagers. Les élections professionnelles sont l'occasion de faire entendre notre voix !

Pôle emploi continue de subir de plein fouet les injonctions paradoxales du gouvernement. Comment assurer un accompagnement de qualité lorsque l'on est confronté à une explosion du chômage et que l'on nous impose un budget constant ? Le « nouveau management public » continue ses ravages. Accroître l'efficacité de l'action publique avec toujours moins de moyens à disposition est devenu l'unique leitmotiv du gouvernement et de la Direction de Pôle emploi. Car il nous faut sans cesse garder à l'esprit la finalité première de tous ces changements : l'argent. La Direction de Pôle emploi a un mandat précis du gouvernement : assurer ses missions de bases à moindre coût. Cette injonction entraîne le Service public de l'Emploi (SPE) dans la spirale de la réforme : nos missions sont radicalement modifiées, le rapport à l'utilisateur est totalement métamorphosé et l'organisation du travail est bouleversée.

Seul leitmotiv : l'argent

Minimiser les coûts ? C'est le rôle du fameux virage numérique qui se traduit par la mise à distance généralisée des usagères et usagers. Cela permet

de compenser le sous-effectif chronique des personnels. Et tant pis si ce tournant numérique laisse sur le carreau une partie conséquente des usagères et usagers, tant pis si le tout digital mutile le cœur de nos métiers en abandonnant les demandeuses et demandeurs d'emploi (DE) à eux-mêmes et en les privant d'un accompagnement de qualité. Et puisque la Direction veut faire des économies, puisque c'est l'objectif principal, elle n'a plus peur de rien : les

● **Les DE sont avant tout des citoyens qui subissent une privation d'emploi du fait d'un système économique dont ils ne sont en rien responsables.**

agences vont fermer jusqu'à 4 demi journées par semaine et les DE pourront se prescrire eux même des prestations avec des opérateurs privés. Et pour bien faire comprendre aux personnels leur statut déjà obsolète, l'ensemble des DE soi-disant proche de l'emploi seront transférés vers ces opérateurs privés. Mais ne nous y trompons pas : le nouveau

modèle du SPE est sous nos yeux. En effet, la convention 181 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) a été ratifiée par l'Assemblée nationale. Cette convention autorise la mise en concurrence du SPE avec des organismes privés. Pour l'instant ces derniers sont prestataires de Pôle emploi. A l'avenir, une fois les décrets d'application promulgués, ils pourront assurer les mêmes missions que le SPE à l'égard de l'Etat, de l'Unedic ou des entreprises privées. Quelle meilleure transition, en attendant, que leur permettre d'assurer le suivi des DE les plus autonomes ?

Le nouveau visage du SPE

Si nous criions au feu, c'est que la maison brûle. Mais l'important, c'est que nous sommes en mesure de contribuer à l'éteindre. Nous sommes même volontaires pour participer à sa reconstruction. Car le SNU ne s'oppose pas par principe aux évolutions du service public. Au contraire : un service public efficace doit pouvoir s'adapter aux réalités concrètes de la population, aux évolutions pratiques de ses besoins sociaux. Nous ne sommes pas contre l'outil numérique : nous sommes contre son usage exclusif au

entendre notre voix

dépend d'une relation avec un conseiller. Nous ne voulons pas d'un service public dans lequel l'usager ne soit confronté qu'à des écrans, des logiciels et des services virtuels. Nous ne voulons pas d'un service public où les conseillers gèrent leurs usagers et usagers via des scripts, des logigrammes, des fichiers croisés et des outils d'aide au diagnostic. Est-ce trop demander ? Le SNU se bat pour un service public qui réponde avec efficacité aux besoins sociaux de la population. Car les DE sont avant tout des citoyens qui subissent une privation d'emploi du fait d'un système économique dont ils ne sont en rien responsables. Le SNU se bat pour garantir des conditions de travail décentes aux personnels et pour défendre des métiers, des expertises et des compétences qui sont gravement remis en cause par les différents plans stratégiques.

Faire entendre sa voix

Ces combats de tous les jours vont bientôt pouvoir trouver une résonance particulière à l'occasion des élections professionnelles. Car les élections professionnelles sont un moment fort de la vie d'une institution ou d'une entreprise. Dans des lieux gouvernés par l'arbitraire managérial et la subordination des salarié-es à leur contrat de travail, les élections professionnelles sont l'occasion inespérée de faire entendre la voix des personnels et de leur permettre de peser sur les orientations de leur institution. Ainsi, les élections professionnelles sont l'occasion de peser lors des négociations avec la Direction. Rappelons que le SNU est une des seules organisations à ne pas avoir validé le nouveau plan stratégique. Et donner du poids à une organisation syndicale combative et porteuse d'alternatives est d'autant plus important dans un contexte où la Cour des comptes appelle ouvertement à renégocier notre convention collective nationale (CCN) jugée trop avantageuse. Les élections professionnelles sont aussi le moyen de désigner des

représentants du personnel fidèles à leurs engagements et qui ont toujours su se garder de toute compromission avec la Direction. Mais les élections professionnelles sont aussi l'occasion de donner à une organisation les moyens nécessaires pour diffuser les informations et permettre la création d'espaces dévolus

• Nous ne sommes pas contre l'outil numérique : nous sommes contre son usage exclusif au dépend d'une relation avec un conseiller.

aux personnels, permettant l'échange, le partage et l'élaboration de mobilisations. Le SNU s'est ainsi toujours démarqué par l'intensité et la fréquence de ses congrès de formation syndicale, moments privilégiés pour prendre conscience de la puissance des collectifs. Enfin, voter pour une organisation syndicale, c'est donner du poids à son propos et son discours, à l'intérieur de notre institution mais aussi à l'extérieur, auprès des pouvoirs publics, des partenaires sociaux et des médias. C'est permettre au projet syndical, aux perspectives de transformation et aux propositions alternatives de l'organisation de faire sens auprès de l'opinion publique.

Un calendrier incertain

Car il est décisif dans la période actuelle de démantèlement du SPE de revendiquer haut et fort des recrutements en nombre suffisant, une revalorisation de nos missions et de nos métiers, une classification des emplois respectueuse des personnels. Le SNU a toujours accepté de négocier avec la Direction à condition d'être écouté. Mais la Direction



de Pôle emploi préfère faire la sourde oreille et continuer à faire avancer le bulldozer des réformes sans se soucier des personnels. Les deux derniers accords concernant l'égalité professionnelle et les travailleurs handicapés en sont la triste illustration. Le calendrier des élections professionnelles dans les différentes régions est suspendu à la décision de la Direction générale du travail (DGT). En effet, celle-ci a été saisie par la Direction de Pôle emploi concernant la définition des différents collèges électoraux faute d'unanimité entre les organisations syndicales. La réponse de la DGT devrait être rendue au cours du dernier trimestre 2015. Un autre élément pèse sur le calendrier électoral : la loi de fusion des régions. Car dans certaines régions, les élections

devaient avoir lieu fin 2015. Hors, la fusion prévue au 1^{er} janvier 2016 devra fatalement entraîner de nouvelles élections. C'est pourquoi un accord de prorogation avait été négocié pour prolonger les mandats jusqu'au 1^{er} janvier 2016 et éviter ainsi plusieurs élections consécutives. Mais l'organisation syndicale Force ouvrière (FO) a décidé, pour d'obscures raisons, de s'y opposer. Ainsi, entre le recours à la DGT, la loi de fusion des régions et l'absence d'accord de prorogation, il est impossible de définir les échéances électorales. Nous pourrions sûrement vous en dire plus dans le *Modes d'Emplois* de novembre. La seule information qui reste sûre, c'est l'importance fondamentale de faire entendre notre voix en allant voter ! ●

Le Bureau national du SNU-PE-FSU

● Réorganisation du suivi à Pôle emploi

Le nouveau parcours du combattant

Faire plus pour ceux qui en ont le plus besoin : la doctrine martelée par la Direction générale vise à maquiller de respectabilité la réorganisation profonde de notre institution. Un slogan démenti par les nouvelles modalités d'accompagnement et la généralisation du contrôle.

Avec une mise en œuvre entre fin 2015 et mars 2016, Pôle emploi bouleverse l'organisation de l'inscription des demandeurs et demandeurs d'emploi (DE). C'est l'ère de la dématérialisation intégrale, et tant pis pour celles et ceux qui ne maîtrisent pas l'informatique. Il ne sera plus possible de téléphoner au 3949 pour obtenir un rendez-vous d'inscription. Il faudra obligatoirement passer par internet pour renseigner sa demande d'allocation, son motif d'inscription, fournir les pièces nécessaires et renseigner ses éléments de recherche d'emploi.

Gestion comptable des DE

Si aujourd'hui, un DE sur deux passe déjà par internet pour s'inscrire, nous pouvons prévoir un afflux

important sur site pour demander de l'aide, et on peut craindre qu'il s'accompagne d'une vague de protestations (au mieux...). Mais la Direction a déjà la solution : il suffit de réorganiser le dispositif informatique des accueils et de prévoir des animateurs de zones. D'où l'arrivée prévue dès octobre de jeunes en service civique. Seulement, une bonne moitié des agences ne sera pas dotée de ces fameux services civiques. Le second bouleversement consiste à supprimer purement et simplement 70 % des entretiens d'inscription. Seuls les DE s'inscrivant pour la première fois seront reçus en entretien de diagnostic dans les deux semaines suivant leur inscription. Les autres retrouveront leur conseiller référent.

La logique qui sous-tend cette réorganisation est – une fois de plus – le gain de temps et donc d'argent. En automatisant une partie des tâches du calcul des droits (ce qui interroge sur l'avenir de ce métier) et en transférant les entretiens d'inscription sur les conseillères et conseillers placement, on intensifie les charges de travail. De leur côté, les usagères et usagers voient s'amoindrir encore un peu plus la proximité avec l'opérateur public. Sans moyens supplémentaires, le suivi des DE va se transformer rapidement en une gestion comptable et administrative des personnes.

Injonction à la précarité

Mais parallèlement à cette nouvelle organisation, Pôle emploi communique sur le contrôle et la

généralisation des équipes dédiées. L'injonction est claire : « recherchez un emploi de façon active ou vous serez radiés ». Au-delà du discours démagogue stigmatisant les chômeurs, l'autre message induit, c'est « acceptez un emploi », faisant ainsi de Pôle emploi l'instrument contraignant de tous les rêves capitalistes véhiculés par le Medef et consorts : dans une société avec un taux de chômage permanent de plus de 10 % de la population active, et avec un taux de CDI qui est passé en dix ans de 70 à 30 % des emplois pourvus, le contrôle de la recherche d'emploi incitera très rapidement les DE à accepter des emplois précaires et sous-payés. Quelle sera l'étape suivante ? La suppression du Smic ? ●

Marc RENEAUX (SNU Midi-Pyrénées)

● Service civique

Un nouveau pas dans la logique de la précarité

Un nouveau statut fait son entrée à Pôle emploi, les jeunes en service civique. Après les contrats à durée déterminée et les contrats aidés, on pouvait penser que l'ensemble du panel de la précarité avait été exploité. Mais la Direction voit toujours plus grand et toujours plus loin.

Créé par la loi du 10 mars 2010 et étendu à Pôle emploi en 2015, « le service civique a pour objet de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale, et offre à toute personne volontaire l'opportunité de servir les valeurs de la République et de s'engager en faveur d'un projet collectif en effectuant une mission d'intérêt général auprès d'une personne morale agréée ». A compter du 1^{er} octobre 2015, 1 200 jeunes vont intégrer les agences, prioritairement celles situées en zone urbaine sensible (ZUS) et dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Ils sont recrutés pour une période de 8 mois pour 24 heures hebdomadaires avec un système

de binôme obligatoire. Leur mission : « facilitateurs de démarches auprès des demandeurs d'emploi en situation de handicap » et « accompagnateurs à l'utilisation des nouveaux outils numériques de Pôle emploi et facilitateur d'inclusion numérique ».

Politique de précarité

Pour le SNU, nous sommes prêts – comme probablement l'ensemble des agentes et agents de Pôle emploi – à accueillir le mieux possible ces jeunes car humainement et vu le contexte économique difficile, une première expérience est toujours bonne à prendre. Cependant, nous craignons que la tentation ne soit forte au sein des agences de

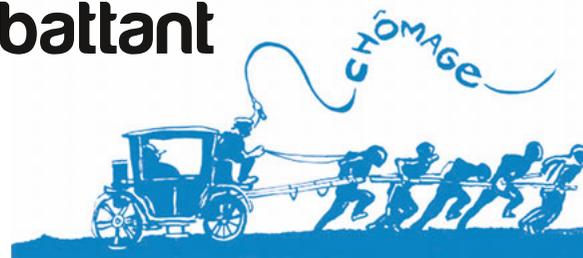
remplacer les agents en contrats aidés qui assurent l'animation de la zone de libre accès (AZLA) par des services civiques. D'autant plus que ces jeunes seront sous-payés : indemnité forfaitaire de 467,34 euros éventuellement majorée d'une bourse de 106,38 euros auxquels s'ajoutent une participation de Pôle emploi de... 106,31 euros, le tout sans possibilité à ce jour de maintenir un complément chômage car ils seront inscrits en catégorie 4.

A quand des stagiaires ?

Ajoutons que cette sous-rémunération n'ouvre pas droit à l'allocation de retour à l'emploi à l'issue du contrat. C'est à nouveau la mise en œuvre par la Direction

d'une politique de l'emploi axée sur la précarité et le détournement des subventions publiques. Une telle politique est absolument honteuse pour l'opérateur principal du Service public de l'Emploi. Notre belle institution a commencé par user et abuser des CDD, souvent utilisés comme période d'essai déguisée. La Direction a ensuite transféré l'AZLA à des contrats aidés. On pensait que la politique de la précarité s'arrêterait là, mais la Direction réussit à présent à faire travailler des jeunes quasi gratuitement. Bravo la politique gouvernementale en faveur des jeunes. A quand des stagiaires à Pôle emploi ? ●

Marc RENEAUX (SNU Midi-Pyrénées)



● Attaque de la convention collective

La Cour demande des comptes aux salarié-es

Dans son dernier rapport sur Pôle emploi, la Cour des comptes attaque les dispositions protectrices des personnels garanties par notre convention collective. Sa conclusion : il faut la modifier, avec ou sans l'accord des salarié-es. L'affaire risque de devenir rapidement douloureuse.

C'est une constante du néolibéralisme que de s'attaquer aux statuts protecteurs et aux conventions collectives des services publics, considérés comme porteurs de privilèges exorbitants. Jugés trop coûteux, la réalité est surtout qu'ils sont porteurs de résistances. Bien sûr, les politiques d'ajustement préconisent systématiquement la précarisation des contrats de travail des salarié-es comme garantie de la flexibilité nécessaire au bon fonctionnement des services.

Des avantages indus

Le rapport de la Cour des comptes se situe dans la droite ligne de cette orientation et pointe dans la convention collective nationale (CCN) de Pôle emploi des « rigidités à corriger ». En effet, concernant le changement de statut d'une partie du personnel suite à la fusion, la Cour des comptes constatent que « ces conditions salariales plus avantageuses auraient dû constituer une contrepartie d'exigences plus fortes attendues des agents, dont notamment la mise en place du métier unique : or, ce projet, difficile à réaliser compte tenu de la technicité du métier, a été abandonné sans que les avantages consentis aient pour autant été remis en cause. » Elle déplore ensuite que « ses dispositions très protectrices peuvent compliquer la délivrance des services ou contraindre à des solutions particulièrement coûteuses. » C'est bien connu, plus les salarié-es sont correctement traités, moins ils sont efficaces. En effet, dans l'esprit de la Cour des comptes, les dispositions protectrices de la CCN nuisent à l'efficacité de Pôle emploi. Trois dispositions sont particulièrement pointées dans le rapport. Première disposition visiblement archaïque : le plafonnement des embauches en CDD à 5 % des heures totales « contraint l'opérateur [...] soit à embaucher en CDI, soit à recourir ponctuellement à des sous-traitants, soit à dégrader les services rendus en

moyenne par demandeur d'emploi ». Deuxième disposition problématique, « les obligations de mobilité des agents sont strictement limitées » : « en cas de modification de la répartition du chômage sur le territoire, l'adaptation de la répartition des effectifs de Pôle emploi n'est donc pas garantie ».

● Pour la Cour des comptes, les dispositions protectrices de la CCN nuisent à l'efficacité de Pôle emploi.

Enfin, « Pôle emploi doit se justifier par écrit, chaque année, auprès de chaque agent qui n'a pas été promu à un échelon supérieur au cours des trois dernières années. Même si elle ne contraint pas au changement d'échelon, cette disposition de la CCN crée une pression forte sur Pôle emploi. »

Des agents trop protégés

Dans tous les cas, cette situation est inadmissible pour la Cour des comptes. Pour celle-ci, le meilleur moyen d'aider Pôle emploi dans sa mission reste de « stabiliser les moyens permanents de Pôle emploi en recourant à la sous-traitance et aux recrutements en CDD lors des variations de la conjoncture ». Mais surtout, il faut en finir avec tous les archaïsmes protecteurs de la CCN : « Le constat de ces rigidités [...] appelle des évolutions de la CCN. Ces évolutions passent par une renégociation de la CCN si les partenaires sociaux en sont d'accord, et au besoin par la loi. » Au moins, les choses sont claires : si les salarié-es s'opposent à une détérioration de leur convention, on passera par décret. S'ils acceptent de se faire tondre, tant mieux pour nous, sinon : tant pis pour eux, ils le seront toute façon.

Ce que n'avoue pas la Cour des comptes, c'est que les dispositions garanties par la CCN concernant le droit syndical et le rôle des syndicats

dérangent. Ces dispositions sont un puissant outil de résistance pour le syndicalisme de lutte dans lequel le SNU s'inscrit. Elles permettent d'organiser efficacement la résistance contre les mutations à l'œuvre dans notre institution.

De gré ou de force

Le SNU, qui vient de signer la CCN, ne la laissera pas se faire démanteler. Nous livrerons bataille pour défendre nos conquêtes sociales. Nous continuerons de lutter contre la fragilisation généralisée des personnels de Pôle emploi. Nous continuerons d'exiger des embauches en CDI et nous persistons à dénoncer l'emploi abusif de contrats précaires. Nous poursuivrons la lutte

contre l'externalisation de l'accompagnement et la privatisation des missions de Pôle emploi. Dans les démocraties libérales, les services publics sont partout torpillés au profit exclusif d'opérateurs privés. L'Etat permet l'effondrement des rémunérations des personnels du secteur public et fragilise le statut salarial des acteurs publics. A Pôle emploi, la situation n'est pas encore dans une situation aussi dégradée, mais ne nous y trompons pas : nous sommes les prochains sur la liste. C'est pourquoi défendre une CCN favorable et protectrice devient un devoir, une lutte emblématique du combat général en faveur de la défense du service public. ●

Fabienne NIAUSSAT (SNU Aquitaine)

LA COUR DES COMPTES CRITIQUE :



COLLOGHAN

● Défense du Service public de l'Emploi

Des valeurs à défendre, une idée à reconstruire

Les mutations de Pôle emploi attaquent les principes fondamentaux du Service public que sont l'égalité de traitement, l'accessibilité et la continuité.

Les élections professionnelles sont le moment de revendiquer notre opposition à ce démembrement et d'en proposer une véritable refondation.

Devant les inégalités grandissantes et la croissance du chômage, l'Etat pourrait trouver son rôle en réaffirmant la primauté du politique et de la justice sociale sur l'économie. Hélas, le modèle néolibéral repose sur le désengagement de l'Etat des politiques sociales. Ainsi, l'Etat se replie sur ses fonctions régaliennes et démembré lentement mais sûrement ses services publics. Ceux-ci se réduisent progressivement à un maigre filet de sécurité pour les plus démunis et ce sont les trois principes fondamentaux du Service public qui sont menacés : l'égalité de traitement, la continuité du service et l'accessibilité.

La Cour des comptes s'inquiète !

Le principe d'égalité de traitement implique qu'à situation identique, les usagers et usagers doivent tous bénéficier des mêmes prestations. C'est une extension du principe d'égalité devant la loi établi dans la Déclaration universelle des droits

... **L'égalité de traitement est la pierre angulaire du Service public. Or depuis 2012, Pôle emploi a fait le choix de différencier les services rendus en fonction des publics.**

de l'Homme. L'égalité de traitement est la pierre angulaire du Service public et garanti à tous les citoyens et citoyennes – quels que soient leur niveau social, origine, sexe ou religion – un accès égal aux services et prestations. Or depuis 2012, Pôle emploi a fait le choix de différencier les services rendus en fonction des publics. Ainsi, des modalités d'accompagnement sont organisées selon une segmentation des plus aléatoires, davantage régie par la taille requise des portefeuilles que par les besoins réels des usagers. Même la très libérale Cour

des comptes s'inquiète de « voir Pôle emploi évoluer vers un appui à une petite partie des demandeurs d'emploi, au détriment de sa fonction d'intermédiaire sur le marché du travail »¹. Elle épingle l'actuel revirement de « la politique d'externalisation du suivi des demandeurs d'emploi ». En effet, l'ANPE puis Pôle emploi à sa création avaient décidé de confier le suivi des demandeurs d'emploi les plus éloignés de l'emploi à des tiers : « cette décision avait pour but de faire traiter les situations les plus complexes [...] par des prestataires spécialisés, afin de permettre à l'opérateur de centrer ses propres compétences sur le retour à l'emploi du plus grand nombre ». Aussi s'inquiète-t-elle de ce « revirement complet de la politique de sous-traitance » qui équivaut « à un changement de cœur de métier » réservant « à une petite partie des demandeurs d'emploi les plus en difficulté – 10 % – le bénéfice de l'intervention intensive des conseillers ». Effectivement, l'orientation politique du nouveau plan stratégique de Pôle emploi fait le choix – néolibéral – de resserrer la maille sur le public en grande précarité et de déléguer au privé l'accompagnement du tout venant.

Des principes bafoués

Le deuxième principe – la continuité du service – implique un fonctionnement continu et régulier. Mais le volet « modulation des horaires d'ouverture » du plan stratégique 2020 y porte atteinte en prévoyant, après des expérimentations menées dans 8 régions, l'extension sur tout le territoire de la fermeture « au flux » des agences jusqu'à 4 après-midi par semaine. Selon la Direction : « le principe est acquis qu'un demandeur d'emploi dispose d'un accès direct à son conseiller par mail ou par rendez-vous dans le cadre des 35 heures hebdomadaires d'ouverture au public. » Mais remettre en cause les 35 heures d'ouverture à tous les publics, c'est remettre en



Les services publics sont attaqués de toutes parts, il est urgent de s'atteler à sa refondation avant qu'il ne croule définitivement.

cause le principe même de continuité du Service public, donc son utilité sociale et son rôle de cohésion sociale, ni plus ni moins.

Mutabilité détournée

Enfin, concernant le principe d'accessibilité, la Direction cherche à justifier la dématérialisation du suivi et leur mise à distance par une instrumentalisation du principe de mutabilité. Ce principe pose que l'adaptabilité – ou mutabilité donc – du service est la condition nécessaire pour suivre l'évolution des besoins d'intérêt général. Cette condition justifie les mutations qui interviennent régulièrement dans les services publics, qui doivent s'adapter tant aux progrès de la technique qu'à l'évolution de la demande sociale. Ainsi, selon la Direction, « renforcer l'autonomie des demandeurs d'emploi et avoir une approche différenciée de leur besoin, par ailleurs, ne remet pas en cause l'universalité du SPE : c'est au contraire une application du principe de mutabilité du service public ». En fait, au nom

de la mutabilité et par le biais de son offre numérique, Pôle emploi remplace un service public d'intermédiation par un simple outil d'aide en ligne. Si le numérique a sa place à Pôle emploi, il ne doit pas en être la clef d'accès unique. Les services à distance doivent rester facultatifs et facilitateurs. Mais le plan stratégique 2020 prévoit une dématérialisation totale de l'inscription. La norme d'accès au SPE doit rester l'entretien physique au risque de briser le principe d'accessibilité, la fracture numérique jouant en défaveur des populations les plus précaires. Le service public est mis à mal, les principes fondamentaux d'égalité, d'accessibilité et de continuité sont bafoués. Le SNU se bat pour défendre un véritable Service public de l'Emploi. Les élections professionnelles seront un moyen de faire entendre notre voix ! ●

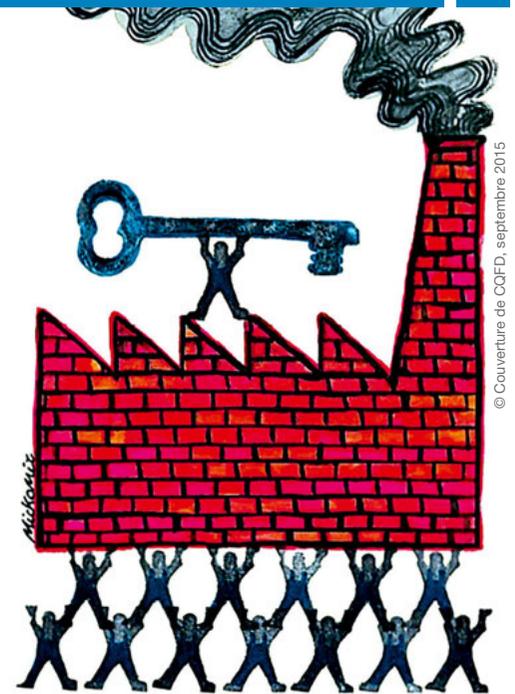
Delphine CARA (SNU Pays-de-la-Loire)
Fabienne NIAUSSAT (SNU Aquitaine)

1 - Rapport de la Cour des comptes, Pôle emploi à l'épreuve du chômage de masse, juillet 2015

● Défense de nos métiers et nos missions

Refusons la casse de nos emplois

Nos métiers vont mal. De plans stratégiques en conventions tripartites, la Direction de Pôle emploi applique les fameuses recettes de la rationalisation taylorienne. Il s'agit d'identifier de manière lucide les transformations en cours pour revendiquer de nouvelles manières de travailler.



© Couverture de CQFD, septembre 2015

Créé par la loi de fusion en 2008, Pôle emploi est le fruit de la révision générale des politiques publiques (RGPP) portée par Nicolas Sarkozy. Développé par des stratèges de l'organisation du travail et orienté par des cabinets de conseils d'obédience néolibérale, le modèle de transformation de la RGPP est celui de la rationalisation à outrance – le taylorisme – et de la mise en concurrence des services publics.

Rationalisation du travail

Le mot d'ordre devient : « économies d'échelles ! ». Pour cela, rien de tel que la standardisation, seule capable de réduire efficacement les coûts de fonctionnement. *Les temps modernes* de Charlie Chaplin n'a jamais été autant d'actualité. Les vieux mécanismes sont simplement modernisés et soutenus par l'outil informatique qui permet de cadencer les activités et de les standardiser. Le développement et l'investissement de Pôle emploi dans la filière informatique, dans ses outils de gestion, dans le développement d'actes métiers guidés informatiquement – les scripts – traduit clairement les premiers effets du modèle mis en œuvre.

Mais le taylorisme ne s'arrête pas à l'organisation scientifique du travail ou à son cadencement. C'est aussi l'accentuation de la division du travail via la séparation de sa conception et de son exécution. Nous ne pensons plus, nous exécutons ! Une illustration patente de ce processus se trouve dans le référentiel des métiers et la classification des emplois

qui traduisent l'appauvrissement mécanique de la valeur du travail au profit d'une réduction des coûts de fonctionnement.

Il ne s'agit plus désormais de savoir comment assurer l'intermédiation entre l'offre et la demande mais de savoir comment afficher une réduction des coûts et une diminution du chômage. Il ne s'agit plus de savoir par quels moyens nous assurons le placement durable des demandeuses

● **Refusons la progressive vente par lots de nos savoir-faire et la mise en compétence des personnels.**

et demandeurs d'emploi (DE), mais de savoir combien coûte leur accompagnement. Rappelons que le référentiel des métiers n'a été approuvé par aucun syndicat et n'a d'ailleurs fait l'objet d'aucune négociation. Il a été décidé unilatéralement par la Direction générale et sert de base à l'élaboration des fiches de postes qui permettent des coupes franches dans les activités des emplois.

Déqualification des métiers

Ainsi, le processus de rationalisation engagé, basé sur la dématérialisation, la numérisation et la mise à distance des usagers, balaie d'un même revers de main l'ensemble de nos missions et métiers. Dans de nombreux emplois, les personnels sont enfermés dans des procédures, scripts et autres logigrammes.

Leurs tâches sont dématérialisées, externalisées voire supprimées. La déqualification des métiers est clairement programmée avec la mise en œuvre de la dernière convention tripartite et sa déclinaison opérationnelle : le plan stratégique 2015-2020. Désormais, l'inscription se réalisera sans contact direct avec un conseiller, GDD ou placement. Le premier contact se fera lors d'un entretien de situation centré uniquement (en théorie) sur le diagnostic. Pour la suite, notre demandeur d'emploi suivra son dossier sur son espace personnel où il pourra se prescrire certaines prestations et se déclencher des aides à la mobilité. Sa situation sera analysée par son conseiller seulement s'il rentre dans des alertes. Pas d'obligation d'un entretien physique, une simple analyse du dossier suffira.

L'intermédiation, autrefois cœur de notre métier, est aujourd'hui abandonnée. Le métier de conseiller placement est scindé en deux : l'accompagnement du DE et la partie entreprise. Les conseillères et conseillers vont donc perdre leur expertise, soit qui leur permettait de bien connaître le marché du travail et les méthodes de recrutement des employeurs, soit qui leur permettait d'identifier les savoir-faire et motivations des DE.

Favoriser la créativité

Pour le SNU, ceci n'est pas une fatalité. Construire un modèle soucieux de nos missions, de nos usagers et des salarié-es du Service public de

l'Emploi est possible. Mais pour cela, il faut continuer à résister, à refuser la casse de nos métiers et le dirigisme des outils. Fini la standardisation, place à la pertinence, à la créativité et à la confiance en l'expertise des agents ! Refusons la progressive vente par lots de nos savoir-faire et la mise en incompétence générée par l'afflux permanent de nouvelles directives imposées mais jamais discutées. Il nous faut aussi refuser les nouveaux modèles managériaux de sur-humanisation des relations professionnelles : ce ne sont pas les personnes qui vont mal, encore moins leur vie personnelle qui est à interroger, c'est le travail qui dysfonctionne. Parlons du travail, interrogeons nos pratiques et nos moyens ! Mais pas de hasard ici encore, les porteurs de la rationalisation ont allié organisation du travail et nouveaux modèles de management pour réduire les capacités de résistances collectives.

Mais ne nous y trompons pas, le combat ne fait que commencer. Les élections professionnelles approchent. Voter pour le SNU, c'est donner des moyens d'expression et des espaces de parole aux salarié-es. Voter SNU c'est aussi interroger ouvertement le modèle managérial sans culpabiliser les managers ! Voter SNU c'est accepter de regarder Pôle emploi tel qu'il est et décider de participer à sa transformation vers un modèle différent, plus coopératif et véritablement au service du public. ●

Anne GOETHALS (SNU Nord-Pas-de-Calais)
Anabelle IHUELLOU (SNU Bretagne)

● Dialogue social à Pôle emploi

La politique de la sourde oreille

Les négociations entre partenaires sociaux n'aboutissent que rarement et pour cause ! Tant que le patronat ne cherchera à défendre que ses seuls intérêts, l'économie continuera à être régie par l'arbitraire et la spoliation. Hélas, les services publics n'échappent pas à cette règle...



En France et à Pôle emploi, le concept de dialogue social permet surtout d'habiller sous des oripeaux de « concertations avec l'ensemble des acteurs dans l'intérêt de toutes les parties » une volonté d'imposer des choix d'organisations, d'évolution sociale dans le sens d'un seul intérêt : celui de la partie dirigeante. Les négociations actuelles entre organisations patronales et syndicales, sous le regard vigilant du pouvoir exécutif (pour ne pas dire impératif) ressemblent plus à un diktat ou un oukase. Elles ne ressemblent en tout cas pas à une réelle volonté d'autopsier une situation économique fortement dégradée afin de définir les pistes de rétablissement dans le sens d'un mieux être économique, social et écologique.

Des postulats tronqués

Les postulats de départ se trouvent tronqués puisque d'une part, les organisations patronales et le pouvoir exécutif tirent dans le même sens du moins disant social. Quoi de plus naturel, cela dit, dès lors que leurs représentants sortent des mêmes moules et écoles prestigieuses où la pensée unique du libéralisme est copieusement instillée. Et d'autre part : les diagnostics ne sont que très partiels et surtout pas à charge du modèle économique dominant. Comment croire que ces négociations puissent aboutir au meilleur résultat possible alors que le Premier Ministre rappelle à

toutes occasions que sans accord le gouvernement légifèrera ? Comment penser que ces négociations puissent être sincères et loyales alors que le président du Medef n'a eu de cesse depuis son élection de surenchérir dans l'intérêt exclusif du patronat ? Certes, le monde économique est soumis à de fortes pressions et à de réelles difficultés. Mais si l'on ne prend pas le temps de partager une analyse la plus précise possible

● **Toutes les soi-disant négociations engagées par la Direction générale reposent sur une seule doctrine : moins ça coûte, mieux ça marche.**

sur la situation, alors les discussions qui s'ensuivent sont nécessairement un jeu de dupes. Bien entendu tout ceci relève de la stratégie du pouvoir économique qui ne veut pas se remettre en cause... Nous entendons sans cesse que dans un monde globalisé il faut savoir s'adapter, que la concurrence des pays à bas coûts est forte (toujours en défaveur des salarié-es, les bas coûts, bien sûr), que les charges qui grèvent notre appareil productif sont écrasantes... Et que de ce fait, il faut revoir les normes administratives qui contraignent les entreprises et les empêchent de faire des bénéfices. Entendez par là que le code du travail et les droits des salarié-es sont

tout simplement inacceptables et doivent être revus à la baisse !

Accaparement des richesses

Mais, sont-ce vraiment le code du travail et les droits des salarié-es qui sont responsables de la crise économique mondiale ? Ne serait-ce pas plutôt la recherche effrénée du toujours plus dans un monde dont les ressources sont nécessairement finies et donc épuisables ? L'amas de richesse par une petite minorité de la population mondiale ne serait-il pas un frein au développement ? L'accumulation du capital est-il bien la source de la croissance comme une certaine science économique cherche à nous faire croire ? Bref, sans postulats de départ partagés par l'ensemble des parties, les solutions seront forcément bancales et n'aboutiront pas à une amélioration de la situation, en tout cas pas pour la majorité. Quelle raison y aurait-il pour que cela soit différent dans notre établissement ? Pôle emploi est d'ailleurs à l'image de l'ensemble du Service public. Depuis l'arrivée de Jean Bassères à la tête de notre institution, toutes les soi-disant négociations engagées par la Direction générale (DG) reposent sur une seule doctrine : moins ça coûte, mieux ça marche. Dès lors, toutes les interrogations relatives à la qualité du service rendu, à l'utilité de nos missions et à la nature de notre action auprès du public, à la création de richesse sociale sont évacuées. En fait, elles ont la couleur, l'odeur de la négociation...

mais elles n'en sont pas ! En effet, ne sont soumis à concertation que des points strictement limités issus de choix politiques déjà décidés. Que diriez-vous si dans un achat immobilier, vous ne pouviez négocier que l'emprunt et le prix d'achat, mais que le bien vous était imposé ?

L'impératif du coût zéro

Ainsi, le référentiel des métiers, outil de base de toute classification, n'a jamais été négocié avec les organisations syndicales. C'est pourtant ce qui définit les métiers actuels et à venir. Les négociations s'ouvrent à présent systématiquement sur la base impérative d'un « coût zéro ». Le déploiement des chantiers 100 % web, des équipes à dominante entreprise, des expérimentations à l'accueil se poursuivent. Mais tant que la question de la charge de travail et du manque d'effectif sera évacuée d'emblée pour cause de déficit budgétaire et parce qu'« on n'aura pas de renforts et je n'irai pas en chercher. D'ailleurs ce n'est pas mon rôle de Directeur général », la concertation sociale sur l'organisation du Service public de l'Emploi ne sera qu'une pantomime. Et forcément, les résultats attendus ne seront pas au rendez-vous, déclenchant de nouvelles négociations sur d'autres modalités d'organisation tout aussi vouées à l'échec que les précédentes. ●

● Classification des emplois

Le SNU appelle à défendre les personnels

Le SNU continue de dénoncer l'accord sur la classification des emplois. En mai dernier, le tribunal avait contesté la validité de notre opposition à l'accord. Mais nous faisons appel et nous nous battons jusqu'au bout pour défendre les droits et les intérêts des personnels de Pôle emploi.

Le bras de fer continue entre la Direction de Pôle emploi et les organisations syndicales SNU, CGT et FO. Alors que ces dernières avaient valablement fait valoir leur droit d'opposition, des organisations syndicales signataires qui représentent moins de 30 % du personnel – CFDT, CFTC et CGC – avaient décidé l'obstruction de cette procédure légitime en faisant appel à la justice. Contre toute attente, lors du jugement rendu le 27 mai, le tribunal d'instance avait reconnu l'existence de vices de forme et déclaré l'opposition invalide.

Un jugement politique

Depuis le début, le SNU dénonce l'aspect éminemment politique de cette scandaleuse histoire. Comment ne pas être offusqué devant une décision de justice qui entrave sur des détails de forme l'opposition de trois organisations syndicales largement représentatives des personnels de Pôle emploi. Le tribunal d'instance ne s'y est pas trompé en stigmatisant particulièrement le SNU, l'organisation la plus contestataire et la plus exigeante dans la défense des droits

c'est la reconnaissance implicite que, d'une part il y a bien eu des erreurs d'appréciation lors du jugement en première instance, et d'autre part, que la justice doit prendre position avant que cet accord ne soit mis en œuvre au risque de porter gravement préjudice aux salarié-es de Pôle emploi. La demande de procédure à jour fixe ayant été acceptée, une date d'audience a été fixée au 5 novembre.

Véritable recul social

Si le SNU a fait valoir son droit d'opposition, c'est que nous refusons une classification des emplois défavorable aux personnels. Car cet accord est un véritable recul : le référentiel des métiers imposé unilatéralement par la Direction sur lequel il repose entraînera fatalement une déqualification de la plupart des personnels, il faudra attendre cinq ans pour faire un recours en cas d'absence de promotion, aucune transparence ne permettra de soutenir les évolutions de carrières. De plus, les repositionnements se feront sans aucune véritable contrepartie financière pour la plus grande partie des personnels ! Pour appuyer leur propos, le SNU, la CGT et FO, ainsi que le syndicat des travailleurs corse (STC), ont décidé de saisir les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) sur les conséquences possibles qu'entraînerait pour le personnel la mise en œuvre de cet accord. En effet, si le CHSCT estime qu'une modification dans l'organisation du travail est en mesure d'entraîner des risques pour les personnels, il est dans ses prérogatives de diligenter une expertise. Six CHSCT ont voté pour qu'une expertise soit menée : l'Aquitaine, la Basse-Normandie, la Corse, l'Île-de-France, le Nord-Pas-de-Calais et la Réunion. Les premiers rapports des expertises pour l'Île-de-France et la Basse-Normandie – assurées par le cabinet Secafi – ont été rendus au cours de l'été. Ils font

lumières un projet d'accord élaboré à marche forcée, des dispositifs absolument pas sécurisés ainsi qu'une information par trop parcellaire et bien trop partielle. L'essentiel de ces expertises tient dans la nature même de la classification. Celle-ci doit être mise en œuvre en respectant deux étapes : l'entretien de rattachement et celui de repositionnement. En clair, lors de l'entretien de rattachement, le responsable d'équipe professionnelle doit identifier avec le conseiller ses compétences et ses tâches professionnelles pour le rattacher au référentiel des métiers. Une fois le rattachement effectué, le responsable d'équipe recevra à nouveau l'agent pour effectuer son repositionnement sur la nouvelle grille.

Des recours en cascades

Plusieurs problèmes en résultent. Tout d'abord, le référentiel des métiers utilisé pour le rattachement est en partie obsolète : il ne prend pas en compte la plupart des actes métiers qui font le cœur de notre activité. Un rattachement à ce référentiel entraînera de fait une déqualification. La déconnexion flagrante de ce référentiel à l'égard de la réalité de nos métiers entraînerait inévitablement un

fort sentiment d'injustice et de profondes tensions interpersonnelles. Et que dire de l'absence inexplicable et inexcusable d'une partie importante des personnels, à savoir les agentes et agents de droit public ?

Ensuite, l'organisation même de la procédure de rattachement va générer une frustration des personnels puisque la Direction n'a pas les ressources financières lui permettant de valoriser les compétences et les tâches professionnelles identifiées lors des entretiens. Ces dernières ne pourront donc fatalement pas être prises en considération lors du repositionnement. Les cabinets d'expertise prévoient que ce dispositif risque fort d'entraîner d'importantes tensions et des cascades de recours ! Enfin, les expertises alertent sur l'impact considérable que ces tensions ne pourront manquer d'avoir sur les responsables d'équipe qui se tiendront très précisément entre le marteau et l'enclume. Rappelons-nous qu'un accord de ce type nous engage pour plusieurs décennies. Nous ne baisserons pas les bras : cette lutte est décisive et doit marquer notre détermination à refuser l'arbitraire de la Direction. ●

Philippe SABATER (SNU Île-de-France)

● **Les expertises font état de constats alarmants, mettant en lumière un projet élaboré à marche forcée, des dispositifs non sécurisés ainsi qu'une information trop parcellaire et bien trop partielle.**

des salarié-es de Pôle emploi. Mais le SNU, la CGT et FO ont décidé de faire appel de la décision en requérant une procédure à jour fixe. Cette procédure permet d'échapper à la phase d'instruction afin d'obtenir plus rapidement une décision de justice en cas d'urgence caractérisée. Cette urgence a été reconnue :



Les rapports d'expertise pointent les aberrations de cet accord, véritable impasse pour les personnels et leurs carrières.

● Cultur'elles

Shamsia Hassani occupe les murs de Kaboul

Diplômée des Beaux-Arts à l'Université de Kaboul, Shamsia Hassani découvre le graffiti en 2009 avec l'artiste britannique Chu. Depuis, cette jeune femme de 27 ans s'exprime en peignant des femmes sur les murs et les chaussées de Kaboul. Ces œuvres, de couleurs vives, représentent des femmes plus grandes que nature. Elles sont en burqa bleue ou encore derrière des grilles ou semblant en sortir. Le bleu est sa couleur de prédilection car, pour elle, « c'est la couleur de la liberté ». « Je veux rendre l'Afghanistan célèbre grâce à son art et non par sa guerre ». C'est ce qui lui a valu d'être sélectionnée au Artraker Awards en septembre dernier, rapporte le Huffington Post, un concours « créé pour aider et inspirer les personnes et les organisations qui comprennent, s'engagent et répondent aux conflits à travers l'art visuel ». Alors qu'en Occident, la burqa est souvent considérée comme une manifestation de l'oppression des femmes, pour elle, il s'agit plutôt d'un symbole. Selon Shamsia, les véritables problèmes auxquels les femmes doivent faire face sont les inégalités et l'accès à l'éducation. L'artiste a choisi le *street-art* pour s'exprimer car c'est une manière de rendre l'art accessible à toutes et tous. En utilisant ce moyen d'expression, elle veut changer le regard porté sur les Afghanes. Néanmoins, sa condition de femme et ses réalisations artistiques dérangent et Shamsia souffre régulièrement de harcèlement. Notre artiste de rue peut ainsi se retrouver contrainte de stopper son activité de rue pendant quelques mois. Elle se réfugie alors dans son studio pour travailler à des fresques fictives qui compose une série nommée Dreaming graffiti. Dès qu'elle peut à nouveau sortir, elle déploie son art et de nouvelles femmes envahissent les murs de Kaboul. Cet art militant s'inscrit aujourd'hui dans un véritable combat des femmes afghanes pour leur émancipation : en février 2015, plusieurs dizaines d'entre elles avaient manifesté leur mécontentement de ne voir que 3 sièges du nouveau gouvernement sur 25 ministres octroyés à des femmes. ●

Claudine LEMASSON (Secteur Femmes)



● Histoire des combats féministes 4/4



1981-2010

Vers l'existence sociale et politique

Les combats féministes des dernières décennies ont permis la reconnaissance sociale et politique des femmes. Le champ législatif a accompagné les changements de mentalité, et le développement des « études féministes » est un symptôme significatif. Mais il reste beaucoup à accomplir.

En 1981, la victoire de la gauche accroît les capacités d'intervention des féministes. La création d'un ministère des Droits des femmes, notamment, permet de continuer une législation émancipatrice. La loi Veil dépenalisant l'avortement avait été votée le 29 novembre 1974. A l'origine prévue pour une durée limitée de cinq ans, la loi n'est rendue définitive qu'en 1979. Le 31 décembre 1982, Yvette Roudy, ministre socialiste des Droits des femmes, fait voter

● **Les militantes du Mouvement de libération des femmes (MLF) jouent un rôle fondamental pour l'émancipation des femmes, l'établissement de leurs droits et leur place dans la société.**

la loi sur l'interruption volontaire de grossesse (IVG), permettant son remboursement. Yvette Roudy fera également voter la loi du 13 juillet 1983 sur l'égalité professionnelle des femmes et des hommes. C'est cette loi qui impose l'obligation pour les entreprises de produire un rapport annuel sur la situation comparée entre les femmes et les hommes (RSC). Deux autres lois viendront la compléter : la loi Génisson du 9 mai 2001 et la loi du 16 novembre 2001 relatives à la lutte contre les discriminations. Néanmoins, les résultats tardent à venir. Pour exemple, en 2008, seulement 7,5 % des entreprises ont signé un accord sur l'égalité. Pire, rappelons que ce progrès notable est mis à mal par la loi sur la modernisation du dialogue

social adoptée par l'Assemblée nationale le 2 juin 2015.

Déploiement législatif

1981, c'est aussi l'année de la transformation du Centre d'action féminin (CIF), créé en 1972 sous l'impulsion de l'Etat, en Centre d'information sur le droit de la Femme (CIDF) qui deviendra ensuite le Centre d'information sur le droit des femmes et des familles (CDIFF). La victoire de la gauche permet également l'entrée du féminisme dans les instituts de recherche et l'attribution de quelques postes d'études féministes dans les universités. C'est également sous la pression de groupes féministes que le CNRS crée un programme de recherches sur les femmes et recherches féministes. Dans cette seconde moitié du XXe siècle et au tournant du XXIe, les militantes du Mouvement de libération des femmes (MLF) jouent un rôle fondamental pour l'émancipation des femmes, l'établissement de leurs droits et leur place dans la société. Elles seront à l'origine des dispositifs législatifs condamnant le viol et le harcèlement sexuel. Elles ont aussi largement contribué au développement de l'égalité professionnelle, de la maîtrise de la fécondité et le partage des tâches domestiques ou l'éducation des enfants. Ces combats favorisent progressivement l'émergence et la multiplication de différents groupes de réflexion et de lutte.

Développement des études féministes

En décembre 1982, un colloque rassemble plus 800 chercheuses de différentes

disciplines et militantes d'associations à l'Université de Toulouse. C'est la première manifestation scientifique de grande ampleur dont l'objectif affirmé par les organisatrices est la visibilité et la reconnaissance du vaste champ de recherches interdisciplinaires nommé alors les « études féministes ». Le Groupe de recherche et d'information féministes (Grif) à Bruxelles publie entre 1973 et 1982 un périodique féministe, *les cahiers du Grif*, traitant des femmes et de la construction du genre. En 1989, le Grif organise un premier colloque européen d'études féministes. Ainsi, émerge progressivement la théorie du genre. Celle-ci permet de distinguer le sexe biologique de la construction sociale et culturelle dans la construction de l'identité sexuelle. Le concept de *gender* est né aux Etats-Unis dans les années 1970 d'une réflexion autour du sexe, des rapports entre femmes et hommes et des luttes féministes. En France, les études du genre vont commencer à se diffuser vers les années 1990 avant de se multiplier dans les années 2000. Cette nouvelle théorie permet de développer des travaux dans différentes disciplines comme les hiérarchies sociales, les rapports de domination, les constructions identitaires, les évolutions dans le monde du travail, etc. Pendant ce temps, différentes associations, avec l'aide d'avocates et de juristes, continuent leurs recherches sur les violences faites aux femmes et sur la domination masculine.

Parité politique

De nouvelles organisations militantes se forment tels la Coordination des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception (CADAC) ou encore le collectif Droit des femmes en 1995. En novembre 1992, un sommet européen intitulé « Femmes et pouvoir » élabore une charte qui affirme que « la parité doit être le principe de l'administration et de la gestion politique des Nations ». A l'issue de ce sommet, est créé le réseau Parité qui organise une table ronde à l'Assemblée nationale et publie dans la presse le manifeste des 577. Ce manifeste se prononce pour une démocratie paritaire et des assemblées élues composées d'autant de femmes que

d'hommes. Il faudra attendre la loi du 8 juin 1999 puis du 26 janvier 2000 pour que la parité politique soit enfin inscrite dans la loi. D'autres lois seront adoptées par la suite, notamment celles du 11 avril et du 30 juillet 2003 réformant les modes de scrutins électoraux, et la loi du 31 janvier 2004 qui impose une alternance entre femmes et hommes dans la composition des listes électorales municipales.

Continuons la lutte

A ce jour, plus de 40 associations féministes et de défense des droits des femmes fonctionnent au niveau national : Confédération du Planning familial, Osez le féminisme, Femmes solidaires, Femmes migrantes debout, Chiennes de garde, etc. Ils existent aussi nombre d'associations ancrées dans les territoires et dans les quartiers. Beaucoup de ces associations sont regroupées dans le Collectif national pour le droit des femmes. Ce collectif s'est fixé comme objectif de faire passer dans la pratique l'égalité formelle entre femmes et hommes. Il se bat sur tous les terrains où les femmes subissent des discriminations et souffrent de traitement inégalitaire, de violences, de manquement à leur dignité. Il revendique le droit à la différence, le droit à l'avortement, l'égalité salariale, l'accès à tous les métiers, la condamnation des violences sous toutes ses formes et l'aide aux femmes migrantes. Au cours de ces deux derniers siècles, les femmes se sont battues pour exister socialement et politiquement. Mais de nombreux combats restent à mener et il reste à obtenir un véritable changement de société où ces combats n'auraient plus aucune raison d'exister. La lutte doit continuer ! ●

Claudine LEMASSON (SNU Secteur Femmes)



● Actu'elles

La scolarisation des femmes encore considérée comme une menace

Selon le rapport du Haut-Commissariat des Nations unies aux Droits de l'Homme (HCDH) publié le 9 février 2015, des attaques contre des écoles ont été recensées dans au moins 70 pays au cours des cinq dernières années. Nombre d'entre elles visaient en particulier les écoles de filles : pas moins de 3 600 attaques dénombrées en 2012. « *Malgré les progrès réalisés pour garantir l'éducation pour tous dans de nombreux pays, les filles se heurtent encore à des obstacles supplémentaires leur empêchant de jouir pleinement de leurs droits à l'éducation* » souligne le HCDH. Le rapport cite également l'enlèvement de 300 écolières en 2014 au nord du Nigéria par le groupe Boko Haram, des empoisonnements et attaques à l'acide contre des écolières en Afghanistan, des filles forcées d'abandonner l'école en Somalie pour devenir des épouses de combattants d'Al-Shabaah en 2010, l'enlèvement et le viol de filles dans une école chrétienne en Inde en 2013 et la tentative d'assassinat contre Malala Yousafzai en 2012. On relève aussi des violences sexuelles envers les enseignantes et écolières au Congo, Salvador, Haïti, Indonésie, Irak, Mali, Myanmar, Philippines et Syrie. Cette guerre déclarée à pour effet de diminuer le niveau de scolarisation chez les femmes. Comme le démontrent différentes études, la scolarisation des filles constitue le premier pas vers le développement social, culturel, politique mais aussi économique. Pour exemple, selon le *Council on Foreign Relations* – une fondation politique étasunienne – chaque année de scolarité d'une femme réduit de 5 à 10 % la mortalité infantile dans un pays. Veronica Birga, qui dirige la section des Droits de l'Homme et du genre au Haut-Commissariat, estime que « *le rapport de l'ONU est une chance de commencer à traiter certains des facteurs qui semblent être à l'origine des attaques contre l'éducation des filles. Les attaques sont toutes très bien ancrées dans une vision stéréotypée des femmes et le rôle des filles dans les sociétés* ». A ce jour, 500 millions de femmes ne savent ni lire ni écrire et représentent les deux tiers des analphabètes dans le monde. Pourtant, l'éducation est un droit, pour les filles comme pour les garçons. ●

Claudine LEMASSON (Secteur Femmes)

● Zoom Travail le dimanche et en soirée : les femmes remercient Emmanuel Macron

La loi Macron a ouvert la brèche : le dimanche et les soirées, tu travailleras. La loi Macron : une augmentation des violences économiques et sociales contre les femmes. De par leur activité professionnelle, les femmes sont particulièrement concernées par cette loi, qu'elles soient à temps plein ou à temps partiel subi, en CDD ou en CDI. Par ailleurs, ce projet de loi prévoit des visites médicales moins nombreuses et le contournement de la médecine du travail qui rendront invisibles les effets négatifs de la précarisation du travail. La médecine du travail est l'une des dernières garanties d'accès à la santé pour les travailleuses les plus précaires. Le Haut Conseil à l'égalité femmes-hommes a interpellé le gouvernement sur l'impact que pourrait avoir le développement du travail du dimanche sur la situation des femmes. De par les activités professionnelles visées, les femmes seront les premières impactées car elles représentent 70 à 80 % des salarié-es du commerce. Et les populations touchées seront en premier lieu des femmes issues des quartiers populaires et souvent en situation de précarité sociale et économique. Cela obligera aussi à trouver des moyens de garde pour les parents isolés qui sont – encore une fois – des femmes dans 90 % des cas. Quelles solutions pourront trouver ces familles monoparentales quand il faudra s'absenter le dimanche et en soirée ? Est-ce que toutes ces familles seront en capacité d'en trouver ? Quelles seront les conséquences pour elles, leurs enfants, leur vie sociale et culturelle ? Voilà les différentes alertes posées par le Haut Conseil, mais également par de nombreuses associations de défense des droits des femmes qui sont mobilisées contre cette loi. ●

Claudine LEMASSON (Secteur Femmes)

● Fonctionnaires de Mayotte

Tous les personnels au pied de la grille

Depuis la transformation de la collectivité territoriale en département, les fonctionnaires mahorais de la Dieccte sont victimes des pires dénigrements et discriminations. Mais les personnels, réunis autour du SNU TEFÉ, continuent de se battre afin de rétablir justice et équité de traitement !

Suite à un référendum largement majoritaire en 2009, la collectivité territoriale de Mayotte a laissé place à un département. Depuis 2011, le processus de départementalisation ne s'est pas fait sans heurts, et le cas des fonctionnaires mahorais en est le lamentable exemple. Au moment de leur intégration dans la Fonction publique d'Etat, les personnels locaux ont vu leur qualification et leur fonction purement et simplement niées. Depuis 2013, le SNU TEFÉ se bat par tous les moyens possibles afin de rétablir équité et justice. Des demandes ont été effectuées pour interpeller le ministère concerné. A ce jour, aucune réponse. Ce silence est un signe de mépris inacceptable.



© Philippe Sabater

La départementalisation a entraîné le transfert des personnels publics vers un statut de sous-fonctionnaire écrasé par les décisions ministérielles.

Déclassement des personnels

Rappelons les faits. Le 21 octobre 2010, la Direction du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DTEFP) prend plusieurs arrêtés qui permettent le basculement des agents de Mayotte dans un corps d'agents administratifs de l'Etat propre au département. Mais ce basculement à entraîner le déclasse-

ment de tous les agentes et agents, sans distinction d'âge, d'ancienneté, de cadre d'emploi, d'indices ou de rémunération. Tous se sont retrouvés reclassés en bas de la grille indiciaire. Première conséquence de cette décision expéditive : tous les personnels relevant statutairement de la fonction publique de Mayotte se sont retrouvés avec une rémunération correspondant au Smic en vigueur au sein de la collectivité départementale. Tous, que leur ancienneté soit de 5, 10, 20 ou 30 ans, se sont retrouvés au salaire minimum. Les agents mahorais de la Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Dieccte) ont immédiatement dénoncé cette injustice et demandé réparation. Cette décision ne peut s'expliquer que comme une sanction collective déguisée prise par le ministère du Travail, de la Solidarité et de la Fonction publique contre ses personnels de la Dieccte de Mayotte. Et en plus d'être un affront inacceptable à l'égard des agentes et agents, cette décision est aussi une atteinte au droit ! Car les lois de 1983 et 1984 sur les droits et obligations des fonctionnaires garantissent le bénéfice d'un rappel d'ancienneté sur la base des services accomplis !

Tous au salaire minimum !

C'est pour cette prise en compte de l'ancienneté de chaque agent de la Dieccte de Mayotte, et notamment pour ceux qui sont à la veille de leur retraite, que le SNU TEFÉ se bat. Pour espérer une retraite décente, il est impératif que les services antérieurs accomplis en qualité d'agent public de Mayotte soient pris en compte,

comme pour les fonctionnaires de droit commun au lendemain de la décentralisation en Métropole. Le droit républicain impose que la loi soit la même pour toutes et tous sans distinction d'origine géographique, de sexe...

Discrimination notoire

En application de cette règle équitable et durablement établie dans la fonction publique, le SNU TEFÉ Mayotte demande la prise en compte de la totalité de la durée des services accomplis et un reclassement des personnels dans le cadre d'emploi adéquat. Par ailleurs, certains agents de la Dieccte de Mayotte ont bénéficié d'un traitement différent et se sont vus reconnaître leur ancienneté et une meilleure intégration. Les droits semblent ainsi ne pas être les mêmes pour tous. Qu'est-ce donc, si ce n'est de la discrimination pure et simple ? Une telle disparité de traitement est injustifiable et contraire aux principes du droit de notre République. Cette pratique a pour effet de gommer d'un coup de balai magique des années d'ancienneté et par voie de conséquence des

années de cotisations retraites. Et cette situation se déroule au sein même du ministère du Travail, de la Solidarité et de la Fonction publique, sensé être exemplaire dans le respect des droits des agents publics quelle que soit leur origine géographique. Depuis la mise en œuvre de cette injustice inacceptable, le SNU TEFÉ Mayotte demande au ministère concerné de prendre des mesures afin de rétablir le droit et l'équité dont il devrait être le garant. Parallèlement à nos rendez-vous avec les instances ministérielles, le SNU TEFÉ travaille à construire un front syndical suffisamment large et déterminé pour faire aboutir nos revendications. Mayotte n'est pas un sous-département, il ne peut y avoir de sous-fonctionnaires. L'équité et l'égalité de traitement entre les fonctionnaires de Métropole et de Mayotte doivent être rétablies et garanties. Il en va de l'honneur de la République française. Comme on dit à Mayotte : *Wassi karalemewa ouday baky zatrou mbeli za idaoula* (Nous ne cesserons pas de réclamer nos droits à l'Etat) ! ●

Sitti ZOUBERT (SNU TEFÉ Mayotte)

● Tous les personnels relevant statutairement de la fonction publique de Mayotte se sont retrouvés avec une rémunération correspondant au Smic.

ment de tous les agentes et agents, sans distinction d'âge, d'ancienneté, de cadre d'emploi, d'indices ou de rémunération. Tous se sont retrouvés reclassés en bas de la grille indiciaire. Première conséquence de cette décision expéditive : tous les personnels relevant statutairement de la fonction publique de Mayotte se sont retrouvés avec une rémunération correspondant au Smic en vigueur au sein de la collectivité départementale. Tous, que leur ancienneté soit de 5, 10, 20 ou 30 ans, se sont

● Réformes des services publics

De la modernisation à la marchandisation

La modernisation de l'action publique cherche à rendre plus efficaces les services publics tout en y consacrant moins de moyens. Mais quel avenir notre société réserve aux secteurs censés satisfaire les besoins sociaux ? Et quels moyens Pôle emploi se donne-t-il pour assurer ses missions auprès du public ?

Lors des trois dernières décennies, les affres de la mondialisation et le développement des nouvelles technologies ont entraîné de profondes mutations dans les services publics. La garantie de monopole s'est effacée et la nécessité de se renouveler s'est imposée. La Modernisation de l'action publique (MAP) est initiée en 2012 en remplacement de la Révision générale des politiques publiques (RGPP) lancée en 2007 par Nicolas Sarkozy. Le bilan de la RGPP était jugé très négatif sur la forme – verticale et cloisonnée – mais plus nuancé sur le fond. Car le fil d'Ariane de ces réformes reste le même : tenter de rendre plus efficace l'action publique avec moins de moyens.

Un accès égal à tous

Entre 2012 et 2015, les « Grandes conférences sociales » organisées chaque année manifestaient l'intention louable du gouvernement d'appuyer ses réformes sur le dialogue social, la négociation et la concertation. En 2015, le Président de la République a préféré en finir avec ces grandes messes qui ne faisaient pas l'unanimité de tous (en 2014, la CGT et FO avaient boycotté la 2^e journée), indiquant qu'il valait mieux planifier des rencontres sur des thématiques précises. Pour les syndicats, si la méthode de la MAP est moins agressive, elle reste inscrite dans une politique d'austérité. Bernadette Groison, secrétaire générale de la FSU, estime qu'il y a « une différence positive entre un dispositif qui supprime des postes et un autre qui arrête de les supprimer », mais regrette qu'on « reste dans les contraintes budgétaires actuelles, car les citoyens demandent un accès égal à tous les services ».

Car le problème est bien là : les acteurs sociaux continuent d'exprimer leurs attentes concernant la mise en place rapide de mesures collectives

d'amélioration du pouvoir d'achat. Et nombreux sont ceux qui craignent que la MAP n'entraîne en réalité une privatisation des services publics et une marchandisation des besoins sociaux de la population. D'ailleurs, ce processus de marchandisation des services publics est déjà en marche sur le plan international par le biais du marché transatlantique – le TAFTA pour *Transatlantic Free Trade Agreement* – voté par le Parlement européen le 8 juillet dernier.

Marchandisation des services

Cet accord de libre-échange entre l'Union européenne et les Etats-Unis a pour objectifs de supprimer les taxes douanières, d'intégrer de nouvelles possibilités d'accès aux marchés des services et de favoriser l'accès réciproque aux marchés publics. Ces nouvelles normes seront placées sous le contrôle de tribunaux supranationaux d'arbitrage privés, hors de tout contrôle démocratique, en assurant aux investisseurs le moins d'entraves possibles et empêchant tout dispositif public qui irait à l'encontre du libre-échange. Les premières conséquences pourraient être des économies d'échelle, une baisse des emplois, la protection des entreprises pratiquant le dumping social et donc la dégradation généralisée des conditions de travail. Les conséquences pour Pôle emploi pourraient bien être une privatisation totale suite aux attaques en justice que lui feraient les entreprises de travail temporaire pour concurrence déloyale. En janvier 2015, un sondage réalisé par la Sofres et l'institut Paul Delouvrier demandait : « Parmi les domaines suivants d'intervention de l'Etat, sur lesquels les pouvoirs publics devraient-il porter prioritairement leur effort ? ». « L'emploi » est la réponse de 60 % des personnes interrogées. Le même sondage indique ensuite que 89 % des personnes interrogées déclarent avoir une opinion négative

du service d'aide à la recherche d'emploi, bien loin derrière ceux de la sécurité (c'est dire !). Guy Snanoudj, le directeur de l'institut Paul Delouvrier, propose deux explications : « D'abord l'absence de résultats par rapport à leur situation au regard du chômage. Et la deuxième chose, c'est la difficulté à avoir un suivi personnalisé auprès de ses services ».

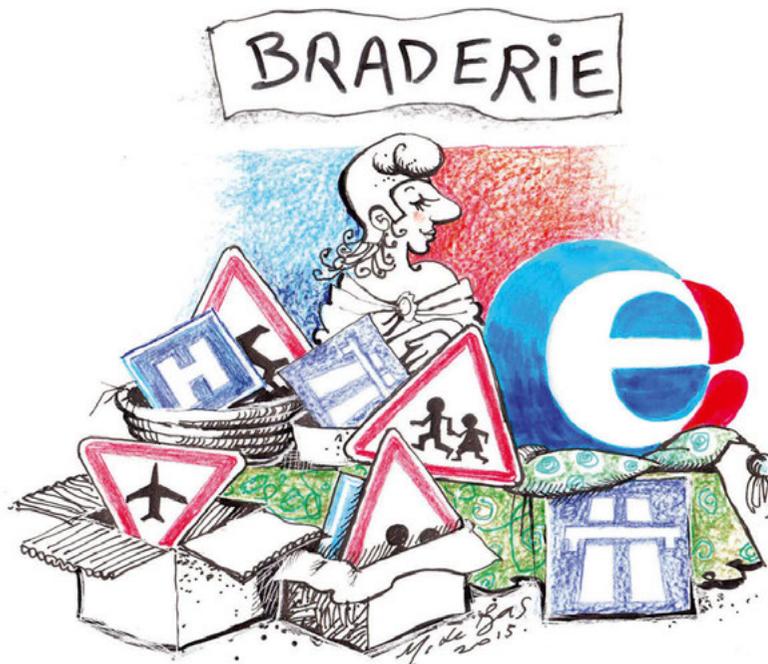
Le phénomène de non-réponse

La Direction générale, pour répondre à la loi du 1^{er} août 2008 relative aux droits et aux devoirs des demandeurs d'emploi, a nommé un médiateur national relayé par des médiateurs régionaux. Ceux-ci reçoivent et traitent les réclamations individuelles relatives au fonctionnement du Service public de l'Emploi (SPE). Un rapport est remis chaque année afin de rendre compte des propositions pour améliorer la relation entre le SPE et les chômeurs. Benoît Genuini, premier médiateur national pendant seize mois, a démissionné de cette fonction. Il s'exprime dans *Le Monde* du 7 juin 2010 :

« j'étais bien placé pour savoir que Pôle emploi donne très peu d'explications, prend rarement la peine de justifier ses décisions, ce qui accroît le sentiment d'arbitraire, d'injustice, fréquent chez les chômeurs, et peut déclencher des réactions de colère ». Jean-Louis Walter a pris le relais comme médiateur national. Parmi les nombreuses problématiques repérées, le médiateur attache une attention particulière aux « traitements des réclamations reçues par le médiateur [et qui] illustre l'ampleur d'un phénomène endémique dans la société contemporaine : la non réponse ».

Les alertes des médiateurs n'ont jamais obtenu l'ombre d'une réponse de la part de la Direction. Si la Convention tripartite souligne l'importance de la prise en compte de l'opinion des demandeurs d'emploi et des entreprises, il s'agirait de passer aux actes et d'orienter résolument le SPE vers une véritable prise en considération des usagers et usagères. Ses missions en seraient rétablies et son image redorée. ●

Zora BENKREIRA (Secteur Publics)



● Performance comparée

Pôle emploi se met au *Benchmarking*

Le benchmarking s'invite à Pôle emploi par l'intermédiaire du pilotage par la performance comparée. Cette méthode de management basée sur l'évaluation comparative des agences peut aussi être source d'une compétition généralisée entre les personnels.



La Direction générale (DG) a profité de la période estivale pour présenter en catimini un dossier qui avait été massivement rejeté par les organisations syndicales en 2013. Ainsi, elle déclarait au comité central d'établissement (CCE) du 9 juillet dernier : « *Le projet stratégique réaffirme la nécessité d'ancrer le pilotage de la performance au quotidien dans l'agence, notamment en déployant la performance comparée* ». Au-delà du débat sur la notion de performance appliquée à nos missions de service public, examinons ici ce qui se cache réellement derrière la démarche proposée par la DG.

Mise en concurrence généralisée

Il s'agit de créer des groupes d'agences aux caractéristiques semblables afin d'en comparer les résultats. Cette méthode proposée n'est en fait ni plus ni moins que ce qu'on appelle couramment le *benchmarking*. Il s'agit d'une méthode d'évaluation comparative développée au début des années 1980 par un ingénieur de Xerox. Elle consiste à rechercher les procédés les plus performants à l'œuvre en interne ou en externe afin de s'en inspirer. L'objectif recherché est d'améliorer l'efficacité opérationnelle d'une activité ou d'un processus, permettant ainsi d'agir sur la rentabilité de l'entreprise. Cette méthode arrive aujourd'hui à Pôle emploi, c'était prévisible : les objectifs quantitatifs, les tableaux de bord, enquêtes de

satisfaction, et autres indicateurs de performance ne datent pas d'hier, mais ont été systématisés ces dernières années auprès de l'administration publique et de tous ses opérateurs via la Révision générale des politiques publiques (RGPP) rebaptisée dernièrement Modernisation de l'action publique (MAP). En découlent aujourd'hui le « pilotage par les résultats », « pilotage de la performance » ou autre culture du résultat dont la DG nous rebat les oreilles.

Des objectifs indiscutables

Si on peut voir d'un bon œil une démarche qui vise à identifier les bonnes pratiques, permettre une émulation collective et améliorer le service rendu, il faut s'interroger sur les effets pervers pour les personnels et l'organisation du travail. Dans leur dernier ouvrage, Isabelle Bruno et Emmanuel Didier¹, qualifient le *benchmarking* comme « *une technique de pouvoir, il redistribuerait les hiérarchies, réordonnerait les valeurs, gouvernerait les désirs et enrôlerait les volontés* ». Selon ces auteurs, le *benchmarking* entend court-circuiter les rapports de force qui pourraient s'exercer contre une décision hiérarchique en opposant aux salarié-es contestataires la preuve chiffrée qu'ailleurs on peut faire autrement et mieux. Les objectifs sont alors supposés indiscutables puisque tirés du réel. Ce ne sont donc plus les agent-es ou les ELD qui peuvent penser et améliorer leurs pratiques professionnelles, comme ce n'est pas la Direction qui oblige à respecter les consignes : ce sont les chiffres, qui, en quelque sorte, parlent d'eux-

mêmes. De fait, on dépossède les agent-es de l'activité qu'ils exercent. Alors certes, la Direction va nous rétorquer qu'elle a pris la précaution de faire des groupes d'agences comparables, que ce sont les bassins qui sont en premier lieu comparés. Cependant, on voit bien que, dans certains bassins, la concurrence entre certaines Directions territoriales (DT), Directions territoriales déléguées (DTD) et Directions d'agence est déjà en marche. Et demain, qu'est ce qui empêchera notre établissement

● La performance comparée risque de faire peser une pression permanente sur les managers, constamment contraints de viser de nouveaux objectifs revus à la hausse.

d'établir un palmarès des agences efficaces et donc de ses ELD ? Ce type de management amène souvent au pire des excès. En 2012, La Caisse d'Épargne s'est vu condamnée par le tribunal de Grande Instance de Lyon. La raison ? Avoir érigé le *benchmarking* en système de management des personnels, générant un stress quotidien dû à la mise en concurrence permanente des salarié-es et compromettant gravement leur santé. Nous ne pouvons donc qu'être inquiets quand de telles méthodes arrivent à Pôle emploi. Car le *New Public Management*, à l'œuvre depuis de nombreuses années dans les services

de police ou les hôpitaux publics, a démontré les effets délétères de la politique du chiffre au détriment de la qualité du service public. Nous devons donc avoir un regard critique sur les promesses d'objectivité et d'équité formulées par la Direction.

Contrôle d'engagement subjectif

La performance comparée proposée par la Direction risque de faire peser une pression permanente sur les managers, constamment contraints de viser de nouveaux objectifs revus à la hausse. Les managers n'auraient dans ce contexte d'autre alternative que d'être volontaires, apportant sans cesse la preuve de leur « performance », au risque d'être stigmatisé, voir exclu. Ce mode de management est d'autant plus pernicieux qu'il ne fonctionne que sur l'engagement personnel, la responsabilisation et le volontarisme. Le sociologue Philippe Zarifian parle à ce sujet de « *contrôle d'engagement subjectif* » pour mettre en lumière l'ambivalence d'une domination qui se nourrit de la liberté, de la créativité et de la subjectivité des dominé-es. Il nous faut donc redoubler de vigilance, car sous couvert d'un meilleur dialogue autour des résultats et des actions mises en œuvre localement, la performance comparée risque d'accentuer la perte de sens de notre activité et la dégradation de la qualité du service rendu. ●

La Coordination du Secteur Cadres

1 - Isabelle Bruno et Emmanuel Didier, *Benchmarking : L'Etat sous pression statistique*, Editions Zones, La Découverte, Paris, 2013

● Management et conditions de travail

Conférence nationale des cadres

Stress, absentéisme, burnout, désengagement ! Le SNU travaille depuis longtemps sur les conditions de travail des cadres et l'organisation du management à Pôle emploi. Une conférence nationale ouverte à tous les managers est organisée sur ce thème le 10 novembre prochain.

A lors que les cadres sont le plus souvent pleinement investis et motivés dans leurs missions fonctionnelles et de management hiérarchique, dans la conduite des projets au quotidien, nous observons de plus en plus de situations de stress, de *burnout*, voire de désengagement pour certains d'entre eux, à bout et usés... A l'origine de cette dégradation de leur quotidien professionnel : un déficit de confiance et une remise en cause de leur autonomie.

Modes de travail contraint

Après une longue enquête sur les conditions de travail des cadres depuis la création de Pôle emploi, les militants du Secteur Cadres du SNU vous proposent une journée d'échange et de partage le 10 novembre autour de ces questions. Cette journée se déroulera en plusieurs étapes. Après l'intervention de la sociologue Danièle Linhart (CNRS), suivront des temps d'échanges avec la salle puis la mise en perspective de la situation à Pôle emploi concernant l'évolution du management, l'expérience et le ressenti des collègues, les pistes de travail, etc. Danièle Linhart, sur la base de son nouveau livre « *La comédie humaine du travail* »¹ présentera les transformations du management, passé du Taylorisme à une forme plus individualisée et psychologisante de contrainte. Chaque salarié-e doit se faire le relais de la logique taylorienne d'économie des temps et coûts en veillant à faire l'usage de lui-même le plus rentable du point de vue des critères de sa Direction. Elle analysera la

logique et les présupposés de ces évolutions, qui conduisent à une attaque en règle des métiers, pour leur imposer un mode de travail contraint et prescrit. Par ses recherches, Danièle Linhart démontre que le management moderne est poussé à s'attaquer aux métiers et à l'expérience. En effet, notamment par la pratique du changement permanent qui conduit à une précarisation subjective des salarié-es, le management moderne les oblige à s'en tenir aux procédures, bonnes pratiques, protocoles abstraits imposés par la Direction. Et cette évolution se retrouve à tous les niveaux de management et s'applique à tous les personnels.

Méfiance à l'égard des salarié-es

Ce nouveau type de management repose sur une méfiance a priori des salarié-es, et même une peur de leur capacité à imposer leur point de vue professionnel sur le travail. Les personnels en pâtissent directement ainsi que la qualité de leur travail qui ne bénéficie plus de leur capacité d'initiative, de créativité et d'ingéniosité. Cette journée du mardi 10 novembre sur Paris est organisée sous forme de congé de formation syndicale (CFS), auquel l'ensemble des cadres de Pôle emploi peuvent participer, à condition d'en faire la demande au moins un mois à l'avance. Pour vous inscrire, contacter le secteur cadres du SNU à l'adresse secteurcadresnu@gmail.com. ●

Michel RAMILLON (Secteur Cadres)

1 - Danièle Linhart, *La Comédie humaine du travail*, Eres, Paris, 2015



la rubrique à Guy Yotine

Vers le vote obligatoire payant ?

Plusieurs responsables politiques se sont exprimés en faveur du vote obligatoire. « *Le débat est ouvert* » a déclaré le Président de la République. Le député Jacques de Vallembreuse de la Motte-Baudonvilliers (Meuse, extrême centre) souhaite que l'on aille plus loin. Dans une interview au journal Le Figaro du 16 août dernier, il propose que ce moment démocratique soit aussi l'occasion de faire contribuer les Français à la résorption de la dette nationale. Verser 5 euros à l'inscription sur les listes électorales, puis 5 euros à chaque tour d'élection serait un geste citoyen et indolore pour chacun et chacune des électeurs et des électrices.

Avec 45 millions d'électeurs, « *les prochaines régionales pourraient rapporter 450 millions, compte-tenu que les électeurs déjà inscrits paieraient de façon rétroactive la taxe au vote obligatoire (TVO)* », a ajouté le député de la Meuse. Il faut y ajouter les nouveaux électeurs, pas encore inscrits, et les recettes de l'amende de 250 euros qui serait infligée aux citoyens qui omettraient de se soumettre à leur obligation démocratique, soit une somme supplémentaire non négligeable de 72 millions d'euros. L'inscription sur les listes électorales serait renouvelée à chaque scrutin. Les élections à deux tours seraient encore plus lucratives. L'élection des députés rapporterait au minimum 675 millions.

La chancelière allemande se félicite « *te zet evort zublémendaire te la Vranze bour ze gonvormer à la rèkle tes drois bour zents* ». Le groupe socialiste de l'Assemblée nationale se réunira mercredi prochain pour étudier cette proposition « *qui allie bon sens démocratique et souci d'une saine gestion financière de gauche* » selon le ministre de l'Économie. Selon nos sources bien désinformées, si les élections professionnelles ne seraient pas concernées par la TVO, en revanche, les salarié-es abstentionnistes seraient soumis à une amende de 40 euros payables, là où ils existent, en chèques-déjeuner. De quoi faire réfléchir les personnels de Pôle emploi...

Bonjour chez vous ! ●

Guy YOTINE



Une vraie mutuelle avec une bonne couverture mutualiste

Pour les ex-salarié-es de : Pôle Emploi • ASSEDIC • ANPE • AFPA
Pour les salarié-es et ex-salarié-es de Missions Locales/PAIO

SOLIDARITÉ

• Intergénérationnelle : pas d'évolution de cotisation en fonction de l'âge
• Avec les précaires des services de l'emploi • 9 tranches de cotisations suivant les revenus

Vous terminez un contrat dans un des services cités ci-dessus
• Fin de CDD, CUL... • Retraite • Demission...

Vous êtes salarié-e de mission locale / PAIO

AMAE
10 rue de Gerofosse 91150 Etampes
☎ 06.52.08.29.57

CONTACTEZ NOUS amae.mutuelle@gmail.com <http://amaemut2m.free.fr>

● Mouvements asociaux

LA FNSEA cultive la mauvaise foi

Les agriculteurs de la FNSEA ont manifesté leur colère cet été. Mais leurs revendications sont-elles vraiment cohérentes si on interroge leur positionnement politique ? Mais que les patrons de l'agro business à la tête de la fédération se rassurent, les médias sous influence sauront tenir leur langue.

La dense actualité de l'été qui s'achève en dit long sur le traitement politico-médiatique des conflits sociaux. L'exemple des histoires de veaux, vaches, cochons qui ont alimenté la chronique pendant deux mois est, en la matière, archétypal. On s'aperçoit ainsi que, selon les journalistes, quand le corps enseignant se mobilise, il « grogne », comme des cochons et comme les fonctionnaires en général.

Déversement de lisier

Les cheminots grognent eux aussi, comme grognent les conducteurs de métro, « qui bloquent le pays », empêchent « la France qui travaille » de rejoindre ses entreprises, « mettent à mal l'économie » déjà moribonde alors que les tracteurs qui empêchent la circulation ne sont que des outils ultimes et les « symboles du désespoir ». Car les éleveurs sont en colère, ils ne grognent pas eux. Et quelle colère ! Blocage de routes, bennes de lisier vidées devant des préfectures, feux de palettes et pneus brûlés sur la voie publique. Charge à l'État de payer le nettoyage. Entre 12 000 et 15 000 euros, par exemple, pour débayer devant les locaux de la Direction départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Calvados après les manifestations de fin juillet. Le ministre M. Le Foll reste ferme, « j'ai proposé une réunion à Paris, je ne viendrai pas sur place rencontrer les éleveurs ». Deux jours plus tard, M. Le Foll est sur place, soumis aux injonctions de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) et de Manuel Valls, affaibli et dépourvu à jamais de crédibilité. Entre 300 et 600 000 euros de dégâts suite aux manifestations du 14 août devant la même DDTM. La scène du déversement de lisier a été filmée, les responsables du saccage sont identifiables. Le

président et le secrétaire général de la fédération départemental des exploitants agricoles (FDSEA) du Calvados ont démissionné. Le Préfet a porté plainte contre X. Les contribuables paieront. Attendons les résultats de l'enquête sans procès d'intention.

Logique de l'absurde

Quelle aurait été la réaction des pouvoirs publics si des fonctionnaires avaient généré ne serait-ce qu'un dixième de ces dégâts ? Rappelons-nous l'affaire Pascal Besuelle, enseignant et militant FSU, placé en garde à vue avant un procès pour une manifestation lors d'une visite présidentielle à Saint-Lô début 2009. Relâché en appel en avril 2010 après une condamnation en première instance, notre camarade dut subir des mois de pression judiciaire. Il

● Cette impunité serait-elle pérenne si les pouvoirs publics faisaient appliquer la loi, si les journalistes pouvaient faire leur travail sans la pression des actionnaires sur les rédactions ?

dut être soutenu en appel par une mobilisation solidaire alors que le procureur avait requis deux mois de prison avec sursis. « Selon que vous serez puissant ou misérable... » écrivait La Fontaine. Ces vers seront d'actualité tant que la justice ne sera pas forte et tant que la force ne sera pas juste. Comment l'impunité de la FNSEA s'explique-t-elle ? Cette impunité serait-elle pérenne si les pouvoirs publics faisaient appliquer la loi, si les journalistes pouvaient faire leur travail sans la pression des actionnaires sur les rédactions et des acheteurs d'espaces publicitaires ? Révons d'une interview de Xavier Beulin, président de la FNSEA par

un journaliste un peu téméraire ? « Xavier Beulin, vous êtes l'archétype de l'agro-businessman, à la tête de la multinationale Avril-Sofiprotéol. Vous défendez les OGM, les fermes-usines, les agro-carburants. Vous avez longtemps importé des poulets brésiliens pour les revendre à la grande distribution comme l'ont dénoncé Les Economistes atterrés. Vous mélangez les genres en présidant la FNSEA. Êtes-vous le plus crédible pour défendre des éleveurs écrasés par la dérégulation des marchés et la concurrence faussée ? » Une autre question pourrait être posée aux agriculteurs en colère. Les statistiques le prouvent, les agriculteurs affiliés à la FNSEA votent à droite. Ils votent pour moins d'État, plus de libéralisme économique, pour le très droitier Parti populaire européen (PPE) ; et quand, dans les faits, ils en ont pour leur bulletin de vote, ils demandent l'intervention de l'État, la régulation des marchés, l'équilibre des salaires et des cotisations au niveau européen, des investissements de l'État pour les aider à travailler. Pour résumer, ils demandent le programme de Mélenchon !

La loi du profit immédiat

Pourquoi cette incohérence, pourrait-on demander comme on pourrait demander pourquoi si peu de journalistes parlent des travailleurs détachés venus de Pologne, Hongrie ou Roumanie pour œuvrer dans les abattoirs bretons, abusés par des sociétés d'intérim peu scrupuleuses qui



permettent aux employeurs français de baisser le coût du travail, comme on peut le lire dans le numéro 142 de *Manière de voir* titré « Ce que manger veut dire ». La situation de l'agriculture et de l'élevage est complexe, comme le sont les problèmes politico-économiques à traiter dans le contexte d'un monde dont la seule loi est le profit immédiat. Le traitement de ces problèmes exige des décisions dépourvues de court-termisme électoraliste. La politique, la responsabilité sociale, exigent avant tout le postulat de l'honnêteté intellectuelle et de la cohérence entre les engagements, les propos et les actes. Qui pourrait encore croire à l'avènement de cette révolution ? ●

Franck MESSIDOR (SNU Basse-Normandie)

● Crise migratoire

Affirmons notre solidarité inconditionnelle

C'est un véritable drame qui se déroule sous nos yeux concernant l'afflux de réfugié-es sur le territoire européen. Si des solutions s'élaborent, les dirigeants européens peinent visiblement à saisir tout l'enjeu de la situation. Il est pourtant urgent d'affirmer notre solidarité inconditionnelle.

C'est notable : les politiques ont écouté leur communicants lorsque s'amorçait fin août le basculement de l'opinion publique. Il devenait de plus en plus compliqué de ne pas regarder la vérité en face. Des hommes, des femmes et des enfants fuyant la guerre et les persécutions meurent noyés ou asphyxiés chaque jour dans l'indifférence des pouvoirs publics qui ne voient en eux que de vulgaires migrants violant leur intégrité territoriale. Mais tout est dans le discours, les communicants ont frappé, les politiques ont suivi et le contre-feu a enfin été allumé. Sauf pour les Roms qui devront attendre des jours meilleurs. Le 31 août,

À nouveau, comme à propos du problème grec, la politique européenne se définit de manière négative. On cherche le moindre mal, de manière utilitariste, froide et fonctionnelle.

Manuel Valls s'est déplacé en fanfare à Calais, accompagné de son ministre de l'Intérieur et de deux commissaires européens. Mieux vaut tard que jamais, sa visite a été l'occasion très tardive d'annoncer la création d'un centre d'accueil et il a enfin été question d'humanité à l'égard de ceux qui « fuient la guerre, les persécutions, la torture, les dictatures », et qui doivent être selon le Premier Ministre français « traités dignement, abrités, soignés ».

Cynisme et indécence

Bis repetita à l'université d'été du Parti socialiste. On attend les actes, en France et ailleurs. A cet égard, les ministres de l'Intérieur de l'Union européenne feront le point le 14 septembre prochain, dans deux longues semaines. On a connu plus réactif ! Pourtant droite – Modem et Répu-

blicains – et extrême droite, c'est à dire le Front national, rugissent en prétextant qu'une solution à ce drame entraînerait fatalement un appel d'air pour d'autres vagues d'immigration. On atteint là le comble du cynisme et de l'indécence pour décrire des réfugiés qui périssent par centaine noyés ou asphyxiés.

Droit d'asile européen

Mais des débats s'élaborent progressivement et pourraient aboutir à terme à un droit d'asile européen, ainsi qu'à une répartition des réfugiés qui bénéficieraient de ce statut entre les différents pays de l'Union européenne. Car, comme l'a reconnu Angela Merkel, « si l'on n'arrive pas à une répartition équitable, alors la question de Schengen se posera. Nous ne voulons pas ça ». À nouveau, comme à propos du problème grec, la politique européenne se définit de manière négative. On cherche le moindre mal, de manière utilitariste, froide et fonctionnelle. Les dirigeants européens vont continuer à consacrer leur emploi du

temps à gérer leurs désaccords. Mais soyons sûr que tout sera fait pour minimiser l'afflux des réfugiés, depuis le renforcement de la surveillance aux endroits de passage des frontières de l'espace Schengen, la création de *hot spots*, c'est-à-dire de centres de tri dans les pays de premier accueil, jusqu'au refoulement de ceux qui ne répondront pas aux critères leur permettant de bénéficier du droit d'asile. Rien n'est de trop dans ce domaine ! Mais les dirigeants européens arriveront après la bataille. Dans l'immédiat, il faut se rendre à l'évidence, rien ne peut contenir l'exode qui se poursuit. Les réfugiés trouvent leur chemin comme ils peuvent, et bénéficient de l'aide d'organisations humanitaires et des populations qu'ils rencontrent. Les autres meurent ! A croire que les gouvernements sont démunis. Mais le pire, comme les réfugiés l'expriment, reste l'humiliation qu'ils ressentent en raison de l'accueil qu'ils rencontrent auprès des autorités. À Dresde, en réponse à l'islamophobie en Allemagne, une

manifestation a été organisée sous une banderole qui proclamait « *bienvenue* », dont les milliers de participants chantaient « *say it loud, say it clear, refugees are welcome here* » (dites le haut et fort, les réfugiés sont les bienvenus ici).

Manifestation de solidarité

La presse allemande continuant sa campagne en leur faveur, la chancelière Angela Merkel a déclaré : « *Si l'Europe échoue sur la crise des réfugiés, le lien avec les droits civils universels sera cassé* ». On attend encore une manifestation de soutien en France et ailleurs... Dans une pitoyable tentative de masquer l'absence d'implication française, l'entourage de Manuel Valls faisait savoir que « *le gouvernement est mobilisé et que la France est à l'initiative avec l'Allemagne* ». Il est temps d'assumer notre statut de pays des droits de l'homme et d'accueillir comme il se doit ces réfugiés. Il y a urgence, Monsieur Valls : le temps n'est plus aux vaines paroles mais aux actes ! ●

Claude KOWAL (Secteur Retraité-es)



Des hommes, des femmes et des enfants fuyant la guerre et les persécutions meurent chaque jour dans l'indifférence des pouvoirs publics

Le nouveau cinéma italien, entre intelligence et force esthétique



D'aucuns le disaient mort, le cinéma italien, tant semblait difficile, après l'âge d'or des années 1960 à 1980, l'émergence de films notables qui auraient pu donner, au-delà de la péninsule, des héritiers au génie

créatif de Pasolini, des frères Taviani ou de Fellini. S'il connut, durant les années 1990, une période de doute, dès le début des années 2000, le cinéma italien ne fut jamais en sommeil. Il nous offre même, depuis une décennie, les délices d'une renaissance et des œuvres à côté desquelles il serait dommage de passer. D'où l'intérêt d'un passage en revue des films les plus marquants dans la perspective, pourquoi pas, d'occuper avec intelligence et sensibilité des soirées d'hiver qui reviendront trop vite. Si l'année 2008 est souvent citée comme celle du renouveau international du cinéma italien grâce aux récompenses données à Cannes à

Il Divo, de Paolo Sorrentino et à *Gomorra* de Matteo Garrone, on peut affirmer que le coup d'envoi de cette renaissance intervint en 2003 avec *Nos meilleures années* (*La meglio gioventù*) de Marco Tullio Giordana, une histoire italienne vue à travers celle de deux frères. Une Italie qui n'hésite pas, depuis, à se regarder dans les yeux avec *Romanzo Criminale* (2005), *Il Caimano* (2006) de Nanni Moretti puis avec *Viva la libertà* et la *Grande Bellezza* qui donnent à Toni Servillo l'occasion de montrer l'immensité de son talent. Dans le premier, un double rôle le fait incarner des jumeaux. L'un, politicien lassé, abandonne sa vie sans prévenir son équipe alors que l'autre, philosophe éclairé tout juste sorti d'un hôpital psychiatrique, accepte l'idée de prendre la place du leader disparu alors qu'approchent des élections. Une fable aussi jubilatoire que percutante sur la vérité et le mensonge, à l'instar des documentaires réalisés sur cette même période *Videocracy* d'Erik Gandini, *Draquila* de Sabina Guzzanti (2009), *Italy, love it or leave it*, de Luca Ragazzi et *Gustav Hofer* (2011), introspections salvatrices auxquelles peu de pays osent se confronter. Bonnes séances ! ●

Franck MESSIDOR (SNU Basse-Normandie)

Jubilation esthétique par-delà le Bien et le Mal

Oscar 2013 du meilleur film étranger, réalisé par Paolo Sorrentino, *La Grande Bellezza*¹ n'est pas un film, c'est une œuvre, une méditation métaphysique d'une force esthétique surpuissante et photographique avec une Rome de carte postale comme unique décor ; seul décor assez digne de cette méditation. Rome, lumineuse et noctambule, entre sacré et profane, puisque telle est la ville éternelle, est le lieu de prédilection de Jep Gambardella (Toni Servillo). Auteur d'un seul roman, devenu journaliste, critique d'art, chroniqueur mondain à l'intérieur des mondanités, Jep Gambardella s'interroge sur ce qu'est la grande beauté, cette *Grande Bellezza* qui rend la vie digne d'être vécue. Lui qui a passé des décennies à ne vivre que la nuit dans ces mondanités futiles qui lui furent longtemps essentielles et dont il est resté le centre, parcourt sa vie et parcourt Rome, de jour, de nuit, à la recherche de son Graal. Tout commence au Janicule – « *il faut monter au Janicule pour voir Rome* », disait Émile Mâle. Un chœur de femmes entame un chant lyrique, un touriste s'effondre, foudroyé par tant de beauté. La caméra survole la fontaine de *l'Acqua Paola*. Tout est déjà somptueux et poétique. Survient la

fête, sans transition, le rythme techno d'une chanson italienne, *Far l'amore* de Raffaella Carrà remixée par Bob Sinclar. Gros plan sur chacun des héros, chacune des héroïnes qui peupleront le film. Jep Gambardella fête ses 65 ans. Et la fête commence, elle dure 2 heures 20, entre moments de grâce, règlements de comptes entre amis, amours déçues, désespérance et rencontres mystiques, débauche et mort, destins croisés, luxure et pèlerinage jusqu'à l'Escalier saint que l'on monte à genoux pour atteindre l'icône achéropite ; entre Francis Poulenc, Zbigniew Preisner, Arvo Pärt et David Lang. Tout est sublime dans ce film à savourer en italien. Car elle est là la *Grande Bellezza* : dans l'Art original, quel qu'il soit, celui qui ne fait pas semblant. « *La fée qui sauve et qui guérit* » écrivait Nietzsche. Par-delà le bien et le mal. ●

Franck MESSIDOR (SNU Basse-Normandie)

1 - Paolo Sorrentino, *La Grande Bellezza*, sortie DVD chez Pathé, Paris, 2015



Mustang : jeunes filles en résistance

Dans un village turc, à la fin de l'année scolaire, sur le chemin du retour, cinq sœurs font un détour par la plage pour se baigner avec quelques garçons. On s'amuse, on se baigne, on éclate de rire comme le font tous les adolescents. Mais ces batailles d'eau vont déclencher un véritable drame. Le scandale s'abat sur elles à leur retour au domicile familial. Des rumeurs circulent déjà. Les jeunes filles, élevées par leur grand-mère et par un oncle, apparaissent comme l'incarnation de la dépravation. Les deux parents en charge de leur éducation vont organiser l'enfermement des jeunes filles. Petit à petit, la maison se transforme en prison. Des murs se dressent, oppressants, les cours de tâches ménagères remplacent l'école et les candidats au mariage défilent au sein de la maison. Avec *Mustang*, Deniz Gamze Ergüven, jeune cinéaste franco turque, née en Turquie et formée à la Femis, livre un très beau premier film. La mise en scène est gracieuse et portée par de formidables comédiennes lumineuses et pleines de vie. La réalisatrice aborde le statut de la femme dans une société conservatrice de manière particulièrement subtile plutôt que frontale. Face au drame de la claustration féminine par le pouvoir patriarcal, la réalisatrice sait s'affranchir de la tragédie et offrir une réalisation solaire et éclatante. Le dynamisme des scènes accompagne magistralement tout au long du récit les stratégies de résistance des jeunes opprimées et permet d'incarner leur volonté de vivre et cette envie de liberté. *Mustang* est un film important par le regard qu'il porte sur les contradictions d'une société tiraillée entre le poids des traditions religieuses et la volonté émancipatrice des jeunes générations. On y voit se dérouler le motif de la déscolarisation des filles par l'autorité phallogocritique qui cherche à conserver son pouvoir coûte que coûte. Cette dénonciation de l'oppression machiste et de l'exploitation domestique est d'autant plus symbolique en Turquie que ce pays fut le premier à donner le droit de vote aux femmes en 1930. Mais malgré tout, là-bas comme ailleurs, la lutte promet d'être encore longue. ●

Adil ABOUHANINE (SNU Ile-de-France)



Démystifier la postmodernité

Les éditions de l'Echappée frappe à nouveau très fort : dans *Le désert de la critique*¹, Renaud Garcia analyse les conséquences des théories de la déconstruction sur la gauche radicale contemporaine. Les penseurs de la déconstruction sont fameux et leurs noms résonnent comme autant de pionniers d'une analyse salvatrice des rapports de pouvoirs et de domination dans nos sociétés contemporaines. Foucault, Derrida, Deleuze sont autant de personnages qui ont permis d'ouvrir l'ère de la postmodernité. Mais Renaud Garcia s'attaque justement à la nature de cette pensée postmoderne. En remettant en cause la Raison des Lumières, les auteurs postmodernes ont mis à jour les conséquences parfois dévastatrices de cette pensée. En déconstruisant ce qui paraissait établi comme bases de toute réflexion théorique – la nature humaine, l'aliénation, la vérité – ils ont permis de dévoiler les éléments arbitraires dans notre construction du réel. Mais découpant au scalpel les mouvements radicaux de la déconstruction – du post anarchisme à la troisième vague du mouvement féministe *queer* en passant par les études post coloniales – Renaud Garcia montre les dangers d'une déconstruction abusive de l'identité du sujet révolutionnaire face au pouvoir oppressif. Si le pouvoir est diffus dans la société et qu'il n'existe aucune vérité à défendre à son encontre, comment recréer du commun pour permettre de penser une véritable émancipation des individus ? Les gauches radicales issues des théories de la déconstruction ne participeraient-elles pas à saborder les mouvements d'émancipation en désertant le terrain social ? Au final, à qui s'adressent vraiment les théories de la déconstruction, aux exploités ou aux universitaires ? Renaud Garcia passe aux cribles plusieurs décennies d'auteurs avec un formidable esprit de synthèse et une délicieuse clarté didactique. Le conflit de classe doit, à ses yeux, être réactif et réinvestir l'analyse de l'exploitation et de l'aliénation. A ce sujet, de magnifiques passages réinterrogent les diverses capacités de résis-

tances au travail et par le travail, à travers notamment les travaux de Christophe Dejours. Un essai brillant, tout simplement. ●

Francine FREJUS
(SNU Ile-de-France)

1 - Renaud Garcia, *Le désert de la critique*, l'Echappée, Paris, 2015



Reprendre prise au travail

La dégradation de la situation de l'emploi et la domination du discours de libéralisation des règles qui régissent l'exercice du travail dominant le contexte actuel. Ce nouveau numéro des Cahiers de l'Atelier¹ veut mettre en valeur le contenu du travail perçu du point de vue de celui ou celle qui travaille. Il rétablit la notion de communauté de travail dans une nouvelle articulation entre ce que réalise l'individu en interactions avec le collectif. Il veut rendre la réalité du travail plus visible et plus lisible : l'enjeu d'un travail, lieu de réalisation de soi, qui permette d'aller au bout de ses actes, de donner sens à l'activité humaine. L'ouvrage travaille



ainsi à identifier les éléments qui font obstacle à ces aspirations et surtout met en valeur les engagements qui permettent aux salariées d'avoir prise sur leur travail. L'objectif est d'interroger l'organisation du travail alors que

les logiques de management descendantes définissent des objectifs par le haut sans possibilité de co-construction par les collectifs de travail. Ce livre s'articule sur huit thématiques : récits de travail et expériences collectives, regards sur le monde du travail, le travail en questions, explorations, des leviers pour agir, aller plus loin, mode d'emploi, invitation à lire. Dans ce numéro, l'invitation à la réflexion est multiple. Elle passe à la fois par la contribution de sociologues, de syndicalistes, d'universitaires mais aussi par des récits sur le travail par celles et ceux qui le font. Ces regards croisés permettent d'aborder la complexité de ce que représente aujourd'hui le travail. Un article est consacré à Pôle emploi. Car lorsque l'on parle de Pôle emploi, c'est l'institution qui prime. Mais l'on oublie bien souvent que derrière elle, des femmes et des hommes œuvrent à conseiller et accompagner les demandeuses et demandeurs d'emploi. En revenant sur leur travail, l'auteur révèle les coulisses et pointe les difficultés méconnues du grand public. Une raison supplémentaire de lire ce livre. ●

Philippe SABATER (SNU Ile-de-France)

1 - Collectif, *Bien vivre (aussi) au travail*, Cahier de l'atelier numéro 545, Paris, 2015

L'escroquerie révélée de l'économie dominante

Les politiques de l'emploi néolibérales s'obstinent à vouloir réduire le coût du travail. Toutes les études le prouvent : en réduisant les charges, les cotisations sociales ou le Smic, on pourra enfin créer de l'emploi. Puisque la science économique l'affirme ! Mais tous les économistes ne sont pas d'accord sur ce point. Parmi eux Michel Husson ! Dans son dernier ouvrage *Créer des emplois en baissant les salaires*¹, Michel Husson reprend méthodiquement les principales études scientifiques qui confirment l'importance de baisser le coût du travail. Il les dissèque et nous amène à réaliser les nombreuses entorses méthodologiques sur lesquelles sont construites ces études. Les stratégies sont nombreuses. On appréciera l'utilisation de variables corrigées utilisées comme postulat dans les modèles économiques afin de démontrer un résultat attendu. On tombe des nues lorsque l'on prend connaissances de certaines ficelles utilisées par des économistes qui utilisent de prestigieuses institutions pour créditer leurs conclusions. Une autre technique utilisée est l'endovalidation : Michel Husson démontre comment certaines conclusions aux fondements méthodologiques douteux sont réutilisées de rapport

en rapport, d'études en études, et permettent de justifier des conclusions arbitraires et fantaisistes, jusqu'à parfois former de véritables boucles. Mais l'ouvrage va plus loin encore. Il analyse avec précision les rapports qui tentent de tirer des conclusions suite aux politiques successives d'abaissement des charges, il démonte allègrement les études contestant l'impact de la réduction du temps de travail et en arrive progressivement à interroger jusqu'au fondement même du modèle économique néo-classique. Après avoir démontré que l'ensemble de ces études sont un véritable fatras méthodologique sans véritable légitimité scientifique, l'auteur pose peut-être la véritable question : les économistes dominants font-ils de la science ou de l'idéologie ?

Adèle SALEM
(SNU Ile-de-France)

1 - Michel Husson, *Créer des emplois en baissant les salaires*, éditions du croquant, Paris, 2015



JUSQU'À
100€
OFFERTS
POUR LES MOINS DE 30 ANS*



Votre vocation fait votre fierté, la nôtre est de vous assurer.

En tant qu'agent du service public, vous vous engagez pour les autres, alors GMF s'engage pour vous en vous proposant, par exemple, d'assurer votre véhicule même lorsque vous l'utilisez pour des déplacements professionnels, sans supplément de cotisation. Et pour aller plus loin, GMF propose des garanties spécifiques liées à votre fonction : une garantie perte de revenu (traitement et primes) en cas d'arrêt de travail, des solutions d'épargne sûres et disponibles pour commencer à préparer votre retraite.

Rejoignez GMF - 1^{er} assureur des agents des services publics.
Pour en savoir plus rendez-vous sur www.gmf.fr

* 50 € pour l'assurance Auto Pass et 50 € pour l'assurance Santé Pass. Offre réservée aux jeunes agents des services publics de moins de 30 ans, la 1^{ère} année, à la souscription d'un contrat d'assurance auto. Offre valable jusqu'au 31/12/2015.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés. Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances. R.C.S. Paris 775 691 140 - Siège social : 76, rue de Prony - 75857 Paris Cedex 17 et sa filiale GMF Assurances. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.